

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES-VERBAUX

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(45^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du lundi 2 novembre 1992



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT

1. **Loi de finances pour 1993 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4651).

DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER *(suite)*

MM. Kamilo Gata,
Ernest Moutoussamy,
Auguste Legros,
Jean-Paul Virapoullé,
Dominique Larifla,
Elie Hoarau,
Elie Castor,
Alexis Pota,
Maurice Louis-Joseph-Dogué.

M. Louis Le Pensec, ministre des départements et territoires d'outre-mer.

Suspension et reprise de la séance (p. 4663)

Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. Dominique Larifla, Claude Lise, Maurice Louis-Joseph-Dogué, Kamilo Gata, Eric Raoult.

Etat B (p. 4666)

Titre III. - Adoption par scrutin (p. 4666)

Titre IV. - Adoption (p. 4666)

Etat C (p. 4667)

Titres V et VI. - Adoption (p. 4667)

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 4667).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT,
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1993 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 (nos 2931, 2945).

DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer.

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Kamilo Gata.

M. Kamilo Gata. Monsieur le président, monsieur le ministre des départements et territoires d'outre-mer, mes chers collègues, le projet de budget pour 1993, en augmentation par rapport au budget de 1992, traduit la volonté du Gouvernement d'honorer les engagements pris devant la représentation nationale.

Je me contenterai de formuler quelques remarques sur la partie de ce budget consacrée aux territoires d'outre-mer et je broserai ensuite un tableau sommaire du bilan de cette législature à Wallis-et-Futuna.

Malgré l'augmentation par rapport à 1992, ce projet de budget recèle quelques faiblesses. Certes, il apparaît clairement qu'un effort important est fait pour le développement économique et social. Le montant du FIDES par rapport à 1992 le démontre. Par contre, le montant des subventions aux budgets locaux diminue puisqu'il passe de 125 613 000 francs en 1992 à 111 646 000 francs en 1993. Concernant mon territoire, cette subvention est réduite de 3 757 000 francs à 2 406 000 francs, soit une diminution de plus de 64 p. 100 par rapport à 1991.

J'avais formulé la même remarque l'année dernière lors du débat budgétaire pour 1992. Je sais que vos services ont consenti l'effort d'abonder en cours d'année le crédit d'un montant de 950 000 francs. Je souhaite donc que le budget

de 1993 soit également abondé pour que cette subvention au budget de mon territoire soit maintenue à son niveau de 1991 qui s'élevait à 4 653 000 francs.

Ma dernière remarque sur ce sujet concerne la consommation des crédits votés. En effet, les différents rapports font état de la sous-consommation de ces crédits, notamment de ceux du FIDES. Je note avec plaisir que le montant des crédits de paiement du FIDES section territoriale correspond au montant des autorisations de programme. Cela n'est pas le cas du FIDES section générale.

Je profite de l'occasion pour rappeler que mon territoire attend avec impatience la délégation des crédits de paiement du FIDES de cette section pour engager les travaux. En effet, le système très simple qui consiste à les engager dès que les autorisations de programme sont votées suppose une délégation régulière et importante des crédits de paiement. Lorsque la délégation est insuffisante ou très en retard, ce système très simple ne peut plus fonctionner car les entreprises ne veulent pas exécuter des travaux pour lesquels elles ne seront payées que quelques mois plus tard, pour ne pas dire quelques années après. Les économies des territoires d'outre-mer étant très fragiles, les entreprises disposent de très peu de trésorerie. Cela les empêche d'engager les travaux puis d'attendre plusieurs mois ou plusieurs années avant d'être réglées. C'est exactement la situation dans laquelle se trouve mon territoire.

De la situation établie au 30 septembre 1992 pour le FIDES section générale, il ressort que les crédits de paiement délégués se sont élevés à 14 832 000 francs pour 14 832 000 d'autorisations de programme en 1989, à 13 167 000 francs pour 20 818 000 francs d'autorisations de programme en 1990, à 10 000 000 francs pour 13 671 000 francs d'autorisations de programme en 1991 et, actuellement, à 6 670 000 francs pour 21 400 000 francs d'autorisations de programme en 1992.

La situation que je viens de décrire me permet d'affirmer qu'il faudrait 25 millions de crédits de paiement délégués à Wallis-et-Futuna d'ici à la fin de l'année 1992 pour que le système des autorisations de programme et des crédits de paiement puisse fonctionner normalement, afin que la réalisation des équipements soit engagée à temps et que la consommation des crédits redevienne normale en ce qui concerne mon territoire.

Enfin, je tiens à faire état de ma surprise en constatant que les crédits de la cinquième tranche du Fonds européen pour le développement, qui s'est achevée en 1985, n'ont pas été entièrement consommés pour Wallis-et-Futuna. Je vous demande donc, monsieur le ministre, de faire en sorte que ceux-ci soient consommés d'autant plus rapidement que nous avons des besoins énormes en équipements.

Je terminerai en essayant de tracer un bilan sommaire de cette législature en ce qui concerne l'action menée par le Gouvernement à Wallis-et-Futuna.

Me référant à la situation économique, sociale et culturelle de Wallis-et-Futuna en 1988, je tiens à rappeler l'action qui a été la nôtre depuis cette date. Devant l'absence totale d'activités économiques créatrices d'emplois et génératrices de richesses, le Gouvernement a accepté, à notre demande, de mettre en place une politique de développement pour le bien-

être des populations de ces îles. En concertation avec le gouvernement de Michel Rocard, nous avons défini des secteurs d'activité à développer, que je cite pour mémoire : agriculture, pêche, artisanat et tourisme.

Nous avons constaté, ensemble, que, pour réussir ce développement, il fallait d'abord en créer les conditions : former une main-d'œuvre qualifiée et adéquate, et mettre en place les infrastructures de base totalement inexistantes sur le territoire. Nous nous sommes également souciés du bien-être des populations avant la mise en place du développement proprement dit. Vous avez donc pris les mesures d'accompagnement et les dispositions sociales qui s'imposaient, notamment en faveur des catégories de personnes les plus défavorisées.

Nous alignant sur les priorités fixées par le Président de la République et mises en œuvre par le Gouvernement, nous avons choisi les nôtres. Ainsi, l'enseignement et la formation professionnelle, la réduction des inégalités, la mise en place des infrastructures de base, le développement culturel et la réforme statutaire ont été retenus.

En matière d'enseignement et de formation professionnelle, nous avons construit trois collèges d'enseignement général, qui se sont ajoutés aux deux collèges existants. Un lycée polyvalent est actuellement en construction et ouvrira ses portes au mois de mars 1993. La construction des écoles primaires ne pose pas de difficulté puisque l'Etat respecte la carte scolaire établie il y a quelques années, et des crédits sont déjà en place pour construire deux nouvelles écoles primaires sur l'île de Futuna. J'espère que, en 1993, l'éducation nationale déboulera les crédits nécessaires pour construire une nouvelle école sur l'île de Wallis.

Des crédits ont déjà été accordés par l'Etat pour la formation professionnelle : ils ont permis l'ouverture de centres de formation spécifique sur le territoire, notamment le centre de mise à niveau des maîtres de l'enseignement primaire et le centre de formation d'aides soignantes au service de santé. Des stages ont été proposés qui ont permis à certains agents de suivre une formation à l'extérieur du territoire. Enfin, l'antenne de l'IUFM ouvrira ses portes au mois de mars 1993.

En ce qui concerne la réduction des inégalités, un effort important a été accompli en faveur des catégories de personnes les plus défavorisées. Ainsi, un crédit annuel d'équipement de 450 000 francs est alloué depuis 1989 au territoire pour les personnes handicapées. Des chantiers de développement ont été mis à la disposition des associations d'handicapés pour qu'elles puissent intervenir efficacement.

Par ailleurs, votre ministère a mis en place, cette année, les crédits nécessaires pour revaloriser l'aide aux personnes âgées, et des chantiers de développement pour jeunes et pour adultes ont été ouverts depuis 1989 pour employer à des travaux d'utilité publique les personnes sans emploi.

Dans le souci de créer des emplois, vous avez également instauré un système qui permet aux employeurs d'embaucher des salariés sans payer les cotisations sociales patronales pendant trois ans.

Des efforts importants ont également été effectués pour revaloriser les indemnités des chefferies, lesquelles constituent, sur notre territoire, le symbole de notre dignité.

A partir de 1992, vous avez revalorisé les bourses universitaires, dont le montant est passé de 2 000 francs à 2 600 francs par mois.

Reste une dernière catégorie de personnes à n'avoir pas encore bénéficié d'une aide publique. Je veux parler de la moitié des enfants du territoire qui n'ouvrent pas encore droit aux prestations familiales.

M. le président. Mon cher collègue, veuillez conclure.

M. Kamilo Gata. Je vais le faire.

Il convient de réfléchir sur ce problème et d'imaginer un système pour leur venir en aide.

Enfin, en ce qui concerne les salariés du territoire, le SMIC a doublé en quatre ans.

Un statut pour les agents du secteur public est actuellement élaboré et discuté. J'espère qu'il sera adopté avant la fin de l'année de manière à pouvoir être mis en place au début de l'année prochaine.

Pour les agents du secteur privé, une modification du code du travail doit intervenir par voie législative : un projet a été déposé dans ce sens par le Gouvernement. Le territoire en attend beaucoup, car ce texte permettra l'intervention sur le territoire de l'ANPE et du centre national de formation professionnelle.

En matière d'infrastructures de base, nous avons énormément avancé. Depuis 1988, nous avons terminé l'installation de deux mini-stations terriennes, annoncées par Pierre Joxe en janvier 1986 : elles ont permis au territoire de sortir de son isolement. Grâce aux modifications en cours toute la population du territoire pourra bientôt être desservie par le téléphone actuellement en réfection.

La construction de routes goudronnées à Wallis et bétonnées à Futuna avance, mais beaucoup reste encore à faire pour achever cet équipement tout en assurant l'entretien.

Les contrats de village nous ont permis d'aménager et d'améliorer les conditions de vie des villageois. Là encore, il reste beaucoup à faire. Ces contrats de village souffrent d'un retard énorme dû, selon le préfet, à la non-délégation des crédits de paiement. Je vous demande, monsieur le ministre, de déléguer les crédits correspondants au préfet afin que les travaux des contrats de village puissent démarrer sans retard.

Les équipements aéroportuaires et portuaires, qui sont des équipements lourds, demandent des financements élevés. L'Etat participe à hauteur de 7 millions de francs à la construction de l'aérogare de l'aéroport de Wallis qui sera opérationnelle dans le courant de l'année prochaine. Une nouvelle desserte aérienne est ouverte sur la Polynésie depuis 1989, rompant ainsi l'isolement de Wallis-et-Futuna par rapport à l'est du Pacifique Sud. Il reste le lancement des études pour la construction d'un port en eau profonde à Futuna, l'amélioration de son aérodrome et l'aménagement d'un port à Wallis. Ces équipements lourds sont à réaliser d'urgence, car ils conditionnent le développement économique futur du territoire.

Pour le service santé, un nouvel hôpital a été construit à Futuna. Il va maintenant falloir le faire fonctionner. Je vous demande donc, monsieur le ministre, d'étudier ce problème avec votre collègue de la santé afin que cet établissement puisse ouvrir ses portes.

En matière de communication et d'information, une station de télévision a été programmée et financée pour l'île de Futuna. Je demande la mise en place de cet équipement dans les meilleurs délais afin que les émissions au profit des populations interviennent rapidement.

Dans le domaine des sports, une salle de sports a été financée en 1982 à hauteur de 1,7 million de francs. Je demande le financement de deux ou trois salles similaires pour l'année prochaine, car il va falloir faire porter notre effort sur la jeunesse puisque l'ouverture du lycée polyvalent, en 1993, va retenir à Wallis 300 jeunes de plus alors que, traditionnellement, ces derniers continuaient leur scolarité en Nouvelle-Calédonie. De plus, le territoire attend avec impatience l'arrivée de l'inspecteur de la jeunesse et des sports ou du conseiller technique chargé de la réorganisation du sport à Wallis-et-Futuna.

L'électrification de l'île de Futuna étant achevée, il reste à améliorer son réseau de distribution d'eau potable. A Wallis, la construction de la nouvelle centrale électrique est achevée, avec trois nouveaux groupes électrogènes de 1 000 kVA financés et mis en place. Il reste à installer trois autres groupes de même importance d'ici à l'an 2000.

M. le président. Vous avez plus que doublé votre temps de parole, mon cher collègue !

M. Kamilo Gata. Je conclus, monsieur le président.

La distribution de l'électricité et de l'eau suit son cours. L'essentiel a été fait, mais il reste encore quelques habitations nouvelles isolées à desservir.

Enfin, je souligne que l'intervention de l'Etat par l'intermédiaire de la caisse centrale de coopération économique a été importante puisqu'elle a permis le financement en 1990 et en 1991 de deux cents logements environ. J'espère que le même rythme sera maintenu en 1992 et 1993.

L'effort des prochaines années devra porter sur le développement culturel. Nous avons financé un certain nombre d'études : il en reste encore d'autres à effectuer. D'ores et déjà, un ancien fort est en cours de restauration - celle-ci sera achevée l'année prochaine. Pour ma part, je souhaite la

construction du premier centre socio-culturel à Wallis dès 1993, pour qu'il puisse être opérationnel au plus tard dès le début de 1994. Un dépôt de fouilles et un musée devraient logiquement compléter cet effort d'équipement culturel.

Quant à la réforme institutionnelle, je dois vous informer, monsieur le ministre, que nos chefferies n'y sont pas favorables pour le moment. Elles l'ont fait savoir à l'administration par les voix unanimes des trois rois lors de la réunion du Conseil de territoire, avant la dernière session administrative de l'Assemblée territoriale et après votre dernier passage au mois de juillet. Le consensus que nous souhaitons tous au niveau local n'est pas au rendez-vous. Il faut remettre cette réforme à plus tard.

Ainsi, le bilan que je viens de dresser montre que le Gouvernement, par les lois de finances successives, depuis 1988, est intervenu énergiquement pour changer le destin du territoire des îles Wallis et Futuna, qui accusaient un retard séculaire en matière d'équipements. Mais beaucoup reste encore à faire pour placer le territoire à un niveau de développement décent.

Ce budget pour 1993, en augmentation, s'inscrit dans la logique d'une action prioritaire pour l'outre-mer. Je le voterai donc, monsieur le ministre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. Ernest Moutoussamy.

M. Ernest Moutoussamy. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le vote du budget des départements et territoires d'outre-mer, le dernier de cette législature, intervient dans un contexte de catastrophe pour le département de la Guadeloupe. C'est pourquoi, je saisis l'occasion, sans agressivité inutile mais sans complaisance fautive, pour fustiger une politique qui traumatisa la population guadeloupéenne quand celle-ci découvrit l'étendue du sinistre économique et financier laissé par une certaine gauche à la région.

C'est vrai, monsieur le ministre, que le peuple se demandait à quelle logique obéissaient les institutions déconcentrées de l'Etat pour qu'elles laissassent faire de cette façon dans la gabegie.

Pourquoi l'institution préfectorale, pourquoi le tribunal administratif, saisi à maintes reprises, pourquoi la chambre régionale des comptes ne sont-ils intervenus qu'à l'heure de l'autopsie ?

Aujourd'hui, cette situation dramatique ne risque-t-elle pas de discréditer les élus aux yeux de leur population et d'invalider ainsi toute revendication de responsabilité ?

En tout cas, il nous paraît très grave de faire payer aux Guadeloupéens l'addition des bévues d'une connivence qui reste à élucider. Il faut que l'Etat, dont la responsabilité n'est pas contestable, même si celle-ci n'atténue en rien la culpabilité des acteurs locaux de la déplorable gestion des affaires, lance des initiatives significatives et tienne ses engagements.

Face à cet échec, il faut une autre politique qui prenne mieux en compte les aspirations de la population et les intérêts vitaux de chacune de nos régions. Cette nouvelle politique, dans le cadre de la République française, doit permettre à une seule assemblée de gérer et d'administrer les affaires du pays avec des moyens et des compétences pour émanciper la responsabilité et la démocratie, pour réussir le développement et pour coopérer avec la CEE et l'environnement géographique.

Pour éviter le retour des drames financiers que nous connaissons il faut, d'une part, créer de véritables contre-poids au pouvoir exécutif et, d'autre part, limiter le pouvoir des banques qui sont en train de recréer une tutelle financière insupportable sur le développement économique et social.

Cette nouvelle politique doit aussi décréter l'état d'urgence contre le chômage, vaincre les inégalités sociales, créer les conditions d'une croissance économique saine et durable et permettre aux départements d'outre-mer de gérer leurs relations avec la CEE, grâce à la mise en place de mécanismes constitutionnels adéquats.

Dans l'immédiat, il faut prendre des dispositions pour que les enveloppes financières annoncées après le cyclone Hugo soient effectivement utilisées. Il faut finir avec ces annonces fracassantes de masses budgétaires mais dont on fait pudiquement la non-distribution et la non-utilisation.

Au moment où les conséquences de Hugo et celles du désastre régional commencent à se faire sentir cruellement, la solidarité de l'Etat doit être la plus active et la plus effective. Dans ce contexte difficile, l'Etat, hélas ! n'est pas toujours innocent dans le déséquilibre budgétaire qui nous naissent certaines de nos collectivités. Ainsi, il doit toujours à la commune de Saint-François, malgré de pressantes et suppliantes démarches, 8 millions de francs pour des dégâts du cyclone Hugo réparés et payés par la commune depuis bientôt un an.

Sur quoi l'espoir peut-il encore reposer, pour inciter nos agriculteurs à planter la canne et la banane, pour encourager nos hôteliers à croire dans leurs activités et pour convaincre nos chefs d'entreprise et nos artisans de maintenir leurs efforts, quand tout semble se liquer contre eux : calamités naturelles, calamités humaines, perversion de l'octroi de mer, attaque européenne contre certaines spécificités et certains avantages acquis, triple sélectivité du crédit, accumulation, hélas ! de créances douteuses ?

Dans ces circonstances particulièrement pénibles, une majorité dite « de sauvegarde » s'est mise en place au conseil régional. Elle avait pour objectif unique de prendre les mesures urgentes nécessaires à l'assainissement de la situation financière et à la redynamisation économique du pays. Nul lieu ne peut être mieux choisi que le siège de la représentation nationale pour dire que nos espoirs de conjugaison des énergies pour assurer enfin la responsabilité guadeloupéenne sont déçus.

En écartant des affaires ceux par qui le gâchis est arrivé, en prenant nos distances avec ceux des nôtres qui ont refusé de tirer les leçons de l'histoire et les leçons de la gestion passée du conseil régional, le parti auquel j'appartiens entend promouvoir une véritable politique de gauche qui prenne en charge les préoccupations des populations, le besoin de développement, la lutte pour la justice sociale, l'emploi, le logement, qui ouvre des perspectives à la jeunesse, qui combatte la corruption sous toutes ses formes, qui défend la transparence de la gestion des fonds publics et qui fasse triompher les valeurs de progrès de la gauche.

Nous ne ferons aucune concession sur ces questions essentielles et notamment sur l'industrie sucrière, la gestion du crédit, la politique du développement, du logement, la fidélité aux engagements pris par l'Etat.

Monsieur le ministre, j'attends de vous, si possible, des réponses précises aux questions suivantes.

Dans le cadre de la relance de l'industrie sucrière, bien amorcée par les agriculteurs, la réouverture de l'usine sucrière de Beauport est indispensable à court terme. Dans l'immédiat, quelle garantie donnez-vous aux planteurs quant à la récolte de 1993 ?

Prévoyez-vous un financement pour indemniser les planteurs dont les cannes risquent de rester sur pied ou d'être vendues à perte en 1993 ?

Que pensez-vous faire pour amener les banques à prêter le complément de financement indispensable à la réalisation des opérations de logements sociaux, afin de mieux consommer la LBU, qu'il faut augmenter mais qu'il faut surtout utiliser davantage ?

L'IEDOM peut-il diminuer les taux d'intérêt locaux afin de faire repartir l'investissement bloqué depuis de longs mois ?

Monsieur le ministre, ferez-vous jouer le compromis de Luxembourg si l'Allemagne persiste dans le refus de protéger la banane antillaise concurrencée déloyalement par des pays à faibles salaires et protection sociale ? *(Applaudissements sur divers bancs.)*

M. le président. La parole est à M. Auguste Legros.

M. Auguste Legros. Dans votre exposé, monsieur le ministre, vous avez fait l'éloge de votre budget en rappelant qu'avec une progression de plus de 6 p. 100 les départements et territoires d'outre-mer restent une priorité pour le Gouvernement. Mais quelle priorité, monsieur le ministre ? Celle d'une crise économique de plus en plus aiguë dans nos départements ? Celle d'une crise agricole et du tourisme qui entraîne des fermetures d'exploitations et des pertes d'emplois ? Celle d'une crise durable du logement, et notamment du logement social, dont, une fois de plus, la ligne budgétaire unique est en baisse et ne répond nullement aux besoins, sans compter les répercussions sur l'emploi ? Celle,

enfin d'un chômage record qui, aujourd'hui à la Réunion, avoisine les 40 p. 100, soit l'équivalent de près de 12 millions de chômeurs en métropole ?

Toutes ces questions, monsieur le ministre, pourraient paraître polémiques émanant d'un représentant de l'opposition dans cette assemblée. Permettez-moi simplement de vous indiquer que ces remarques sont, pour l'essentiel, contenues dans les rapports que j'ai lus avec attention et dont je félicite les auteurs.

Ce soir, je suis obligé d'être bref, ne disposant que de cinq minutes de temps de parole, mais je tenais à vous interpeller avec gravité sur plusieurs points qui ne peuvent que m'inquiéter pour l'avenir de nos départements à l'aube de leur entrée dans l'Europe de Maastricht.

Premièrement, le budget que vous nous proposez est un budget sans perspectives et sans lendemains. Certes, les dépenses obligatoires et les crédits de paiement sont globalement en hausse. Par contre, les autorisations de programme, qui tracent les grands traits d'avenir de toute politique, baissent de façon considérable et ce non seulement pour votre ministère, mais pour l'ensemble des interventions outre-mer.

Les autorisations de programme de l'ensemble des ministères passent ainsi de 1,4 milliard de francs en 1992 à 500 millions de francs en 1993. Tristes perspectives d'avenir, surtout si l'on considère que les crédits de paiement et les dépenses obligatoires sont, eux aussi, en baisse considérable de près de 7 p. 100.

Que penser, pour ne prendre qu'un seul exemple, de l'évolution des crédits du ministère de l'urbanisme et du logement, déjà cité par plusieurs orateurs, qui passent de 759 millions à 350 millions de francs en autorisations de programme et de 522 millions à 245 millions de francs en dépenses obligatoires et en crédits de paiement ?

Deuxièmement, votre budget présente la création d'une demi-compagnie de SMA à la Réunion comme une mesure positive. Vous avez raison. Il est seulement dommage qu'en même temps cette création de postes soit gagée pour moitié par des redéploiements opérés au détriment du SMA aux Antilles et en Guyane. Déshabiller Pierre pour habiller Paul semble d'ailleurs une constante de la politique budgétaire de ce gouvernement.

Ainsi, pour expliquer la baisse des crédits affectés à l'ANT, vous nous dites, d'une part, qu'en 1993, son action sera rationalisée. Est-ce dire que, jusqu'à présent, on ait fait dans la gabegie ? D'autre part, outre un resserrement de l'action de l'ANT, la défaillance des crédits d'Etat doit être contrebalancée par une intervention grandissante des collectivités locales. Toujours déshabiller Pierre pour habiller Paul.

Troisièmement, que penser des interventions directes de votre ministère par l'intermédiaire du FIDOM ? Certes les crédits de paiement de la section générale progressent de près de 50 millions. En même temps, je regrette une nouvelle fois la diminution des crédits de paiement en faveur des sections décentralisées, mais également celle des autorisations de programme qui baissent linéairement de 13,7 p. 100.

Enfin, votre budget prévoit que le FIDOM financera, en 1993, un programme d'équipements sportifs de proximité dans les quartiers en difficulté à hauteur de 3 millions de francs. En tant que maire de Saint-Denis je n'ai, avant 1989, heureusement pas attendu l'Etat pour équiper ces quartiers des terrains de sports nécessaires, même si, par la suite, cela n'a pas empêché les graves problèmes que la Réunion a malheureusement connus.

C'est d'ailleurs sur ce problème grave que je conclurai mon propos.

Sans mettre en doute l'importance des équipements sportifs pour une bonne insertion des jeunes, je pense néanmoins qu'il aurait été souhaitable de s'occuper d'abord de la situation quotidienne de nos compatriotes d'outre-mer, de lutter efficacement contre le chômage qui touche 35 000 personnes à la Réunion, de donner les impulsions nouvelles qui s'imposent à l'économie de nos départements pour que les entreprises puissent retrouver la confiance indispensable à la création d'emplois, de créer les conditions budgétaires nécessaires à la poursuite d'une politique novatrice en matière de logement social, qui réponde réellement aux besoins de nos habitants.

Voilà les enjeux auxquels, je le crains, votre budget et la politique du Gouvernement ne répondent pas.

Essayer de trouver des logements décentes à des familles qui se trouvent dans le besoin en métropole est certes une bonne chose. Régler, une bonne fois, les graves difficultés en la matière de nos compatriotes d'outre-mer me paraît devoir être une priorité absolue, bien plus actuelle encore que le dernier référendum.

Comme le disait mon ami Pierre Cardo, maire de Chanteloup-les-Vignes et spécialiste des problèmes des quartiers en difficulté : « Le désespoir parmi les pauvres est d'autant plus grand et ses conséquences plus graves que l'espoir suscité aura été important. »

En même temps, votre projet de budget - les rapporteurs l'ont souligné - aurait dû prévoir les mesures nécessaires permettant la future intégration des DOM-TOM dans l'Europe de Maastricht. Il aurait dû intégrer le fait que, désormais, les Etats n'ont plus la faculté de prendre des mesures de protection, en cas de difficulté économique, sans l'accord de la Commission européenne. C'était une des craintes qui m'ont amené à ne pas voter en faveur de ce traité.

Si on peut admettre, à la lecture littérale de votre budget, qu'il y a une certaine volonté de l'Etat en faveur des DOM-TOM, cette volonté ne fournit hélas ! pas les réponses, tant attendues, et ne livre que peu de solutions efficaces aux questions graves que j'ai soulevées - l'ensemble des orateurs le constate.

On est malheureusement obligé d'admettre que tant d'argent dépensé aurait pu l'être mieux pour la solution des vrais problèmes que tout le monde connaît. Le véritable progrès serait en définitive la diminution du chômage, la création de logements, la relance économique. C'est là l'égalité des chances, au-delà de l'égalité sociale, que tous les habitants des DOM appellent de leurs vœux. C'est là le but de toute volonté politique. Ce n'est malheureusement pas le but atteint ou proposé par votre budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé.

M. Jean-Paul Virapoullé. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai cinq bonnes minutes pour résumer cinq années de législature (*Sourires*), donner acte au Gouvernement des actions positives conduites outre-mer et souligner les ombres qui restent au tableau.

Sur le plan institutionnel, nous donnerons volontiers acte au Gouvernement, monsieur le ministre, d'avoir choisi, à la demande de la majorité de cette assemblée, la voie de l'harmonisation entre les responsabilités des diverses collectivités plutôt que celle de la déstabilisation qui aurait entraîné une rupture de la confiance nécessaire à l'investissement outre-mer.

De même, sur le difficile chantier de la construction européenne, nous vous donnons acte, monsieur le ministre, d'avoir, comme l'intergroupe aujourd'hui présidé par notre ami Larifla est allé à vos côtés le demander au chef de l'Etat, choisi, pour l'intégration des DOM, non pas la voie de l'assimilation stupide qui aurait ruiné notre économie, mais celle de la préférence communautaire adaptée.

A nos yeux, les annexes de Maastricht qui ne constituent pas une panacée n'en sont pas moins une voie à explorer et à utiliser jusqu'à la limite de ses possibilités, d'abord pour garantir ces productions essentielles que sont la canne, le sucre, le rhum et la banane, bien sûr, et ensuite pour bénéficier de la préférence des fonds communautaires.

Nous donnons acte également à votre gouvernement d'avoir appliqué la loi de programme tant critiquée - je le dis avec une pointe de regret - en 1986 sur les bancs de la majorité d'aujourd'hui, opposition d'hier.

C'est dire, mes chers collègues, qu'il ne faut pas faire de l'outre-mer l'enjeu électoral de querelles nationales entre la gauche et la droite. Vous n'avez aucun intérêt à prendre en otage l'opinion publique des départements et des régions d'outre-mer. Peut-être n'est-ce pas par hasard que le groupe de l'Union du centre compte dans ses rangs le plus de parlementaires d'outre-mer ! (« C'est vrai ! », et *applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

Je donnerai acte aussi au Gouvernement, d'être allé dans la voie de l'égalité sociale, par l'application du RMI en décembre 1988, puis des CES qui ont complété la panoplie du traitement social du chômage, ainsi que par les avancées en matière de SMIC et d'allocations familiales.

Pourtant, monsieur le ministre, il reste des ombres au tableau.

La première, qui a marqué la plupart des interventions, c'est que les progrès vers l'égalité sociale n'ont pas réduit les fractures qui existent au sein de la société outre-mer. Bien au contraire ! On a eu tendance parfois à demander le beurre et l'argent du beurre, sans fixer des priorités, sans aller à l'essentiel qui est le droit à la connaissance et à l'insertion, le droit au logement et le droit à l'emploi. Les avancées sociales ont consolidé voire aggravé les fractures entre les diverses strates de la population outre-mer, notamment entre la majorité des jeunes et ceux qui ont la chance d'avoir un emploi, une maison, donc un revenu. Dans l'avenir, il nous faudra combler cette fracture en ayant le courage, ici et ailleurs, de dire à la population qu'on ne peut vouloir tout et son contraire et qu'il faut fixer des priorités.

Ces priorités, je vais rapidement vous les énumérer.

Le premier problème dont souffre l'outre-mer est la vague démographique ; elle pousse les communes à faire construire des écoles en nombre croissant ; elle amène communes, régions, départements à se surendetter pour faire face aux besoins de la population ; elle nous oblige à épiéter sur notre patrimoine agricole pour construire des logements.

En fait, elle nous condamne, dans le domaine du développement comme dans celui de l'aménagement, à ne jamais être à la hauteur des besoins et à engager une course poursuite dont nous n'avons pas les moyens de vaincre les obstacles. Il nous faut donc, en premier lieu, mobiliser la population de l'outre-mer sur un vrai projet de responsabilisation civique pour modérer la démographie, sensibiliser les jeunes et amener la population à comprendre que pour être heureux outre-mer, il faut être moins nombreux.

M. René Drouin, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jean-Paul Virapoullé. Deuxièmement, nous devons mettre en œuvre une logique de l'égalité adaptée aux réalités sociales et économiques des DOM.

Alors qu'en Allemagne dont l'économie est développée, syndicats et gouvernement passent un pacte social destiné à garantir l'évolution des salaires pendant cinq ans, que faisons-nous ? Chez nous, des apprentis sorciers déclarent que le SMIC des départements d'outre-mer doit rattraper celui de la métropole ! Et pourquoi pas celui de la Californie ?

M. René Drouin, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jean-Paul Virapoullé. Et on trouverait des gogos - qu'on appelleraient « investisseurs » - pour venir investir dans les DOM où la productivité de la main-d'œuvre est faible, le tissu industriel insuffisant et où jouent en outre les contraintes de l'éloignement, de l'isolement et d'un médiocre marché ?

Eh bien non, monsieur le ministre, la logique de l'égalité sociale n'est valable que si elle s'appuie sur une logique de développement ! Celle-ci à son tour n'est valable que si on a le courage de dire aux populations d'outre-mer qu'elle nécessite des sacrifices et exige le sens des responsabilités ! Sur la démagogie, jamais on ne construira une politique de développement outre-mer ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. René Drouin, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jean-Paul Virapoullé. Il faut aussi prévoir un plan d'aménagement du territoire. Nous sommes en train de refaire, mes chers collègues métropolitains, les mêmes erreurs que vous ici. On concentre ! Nous aussi, nous avons nos grandes villes ; nous aussi, nous attirons la population dans les banlieues de ces grandes villes. C'est le cas, par exemple, dans un département que je connais bien, celui de la Réunion, où les hauts de l'île représentent deux tiers des surfaces et n'accueillent plus qu'un tiers de la population et où, en revanche, la zone littorale qui représente notre patrimoine agricole et notre richesse concentre deux tiers de la population sur un tiers de la surface.

Politique de responsabilisation, accès à la connaissance, égalité des chances à l'école et réussite scolaire, modération de la démographie, équilibre de l'aménagement du territoire, rééquilibrage entre le traitement social et le traitement écono-

mique du chômage, sont une nécessité. Si, comme à la Réunion, trois milliards de francs sont consacrés au traitement social du chômage et peu ou pas du tout au traitement économique, il ne faut pas s'attendre à compenser l'évolution des salaires autrement que par le chômage.

Nous souhaitons que s'engagent une réflexion et une négociation avec les syndicats. Les syndicats outre-mer ne sont pas plus bêtes qu'ailleurs ! Ils accepteront, si le Gouvernement et les élus leur font comprendre que la solidarité nationale pourra s'exprimer plus encore lorsque l'argent issu de cette solidarité financera le traitement économique plutôt que le traitement social du chômage.

Telles sont, mes chers amis, les quelques ombres, importantes, qui restent au tableau. Cependant, la tâche que vous avez accomplie outre-mer, monsieur le ministre, a été essentielle. Vous y avez mis tout votre cœur et toute votre volonté. Et si le groupe de l'Union du centre vous a régulièrement apporté sa contribution, c'est parce que le bilan est positif et parce que nous sommes des hommes de bonne volonté.

Nous voulons aller encore plus loin et réduire les fractures au sein de la société domienne - fractures qui risquent d'être mortelles pour l'équilibre de nos institutions et pour la cohésion sociale. Aussi appelons-nous de nos vœux, pour les mois qui viennent, une loi d'orientation où les cartes seront mises sur la table, où les forces politiques présentes sur ces bancs prendront chacune leurs responsabilités pour définir les priorités, faire des choix et avancer sur la voie de l'intégration adaptée, source de cohésion sociale et de développement économique ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. René Drouin, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Dominique Larifla.

M. Dominique Larifla. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la discussion que nous entamons est le dernier examen des crédits du ministère des DOM-TOM pour la 9^e législature. C'est donc le temps des bilans.

Monsieur le ministre, sous votre impulsion, le budget du ministère des DOM-TOM a connu une progression satisfaisante et votre action personnelle a permis de nombreuses avancées, notamment en matière d'égalité sociale. Il faut vous en rendre hommage, ce que je fais bien volontiers.

Cependant, la période actuelle se caractérise par une situation économique, sociale et politiquement extrêmement préoccupante. Qu'il s'agisse de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique ou de la Réunion, toutes nos collectivités locales doivent faire face à des difficultés financières sans précédent.

Certains s'empressent de faire le procès de dix années de décentralisation outre-mer en désignant les élus comme les principaux artisans du malheur présent. A ceux-là je demanderai s'ils connaissent le bilan de vingt ans de gestion de la droite en outre-mer.

Il n'y a pas de hasard si, au même moment, la plupart de nos collectivités sont atteintes des mêmes maux. C'est que le problème a des causes plus profondes que l'inexpérience ou la malhonnêteté de certains. En outre-mer, il y a des inexpérimentés et des malhonnêtes, mais en métropole aussi, que je sache. D'ailleurs, les auteurs de malversations sont connus ; ils font l'objet de poursuites et je fais confiance à la justice. L'Etat de droit n'a jamais cessé d'être dans nos départements. La compétence des élus n'est pas à mettre en cause non plus. Comme son nom l'indique si bien, le syndrome d'Angoulême n'a pas pris naissance sous les tropiques. Il est donc indécent et indigne de mettre en avant une prétendue gabegie en outre-mer pour tout expliquer.

La décentralisation, comme en 1946 la départementalisation, nous l'avons voulue et nous entendons l'assumer. Des erreurs ont été commises, certes, mais il faut mettre chacun en face de ses responsabilités et admettre aussi que l'Etat, par ses manquements répétés, a placé les collectivités d'outre-mer dans une situation intenable que l'on semble découvrir aujourd'hui alors que, depuis des années, nous multiplions les mises en garde.

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, tant que les débats touchant l'outre-mer seront inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale les veilles ou len-

demains de jour fériés, ou encore le dimanche, comme cela s'est déjà produit, l'outre-mer aura raison de penser que ses difficultés ne constituent pas une préoccupation majeure.

Tant que les problèmes de l'outre-mer seront traités à la faveur d'émeutes, de grèves dures paralysant la vie de nos départements, les solutions proposées seront partielles et précaires.

Tant que nos questions, nos dossiers et nos demandes devront parcourir sans fin le dédale des couloirs ministériels, être renvoyés, ballottés d'un interlocuteur à l'autre, c'est avec difficulté que nous ferons entendre nos propositions.

Enfin et surtout, tant que l'Etat s'acquittera avec tant de retard de ses devoirs financiers envers nos collectivités, les conseils généraux et régionaux d'outre-mer continueront d'assumer des compétences, des devoirs et des charges sans commune mesure avec les moyens mis à leur disposition. Il n'est pas acceptable que les dotations globales des sections décentralisées du FIDOM pour les années 1989, 1990, 1991 et 1992 ne soient pas encore liquidées.

Il faut avoir présent à l'esprit qu'au moment du transfert des compétences, le conseil général de la Guadeloupe a hérité d'un parc de collèges insuffisant et dans un état stupéfiant de délabrement, qui s'est aggravé à la suite du cyclone Hugo. Les collèges de Guadeloupe doivent être réparés, reconstruits ; de nouvelles installations doivent être réalisées pour que le principe d'égalité des chances devant l'enseignement ait un contenu réel dans notre département.

En 1989, à la suite du cyclone Hugo, la participation de l'Etat aux travaux de réparation et de reconstruction des collèges a été fixée à 156 millions de francs. Depuis deux ans, les deux tiers des travaux sont réalisés. Nous attendons toujours les 156 millions de francs de la contribution de l'Etat.

La loi du 1^{er} décembre 1988 a institué le revenu minimum d'insertion. Son application immédiate dans les départements d'outre-mer était une mesure de justice sociale que nous avons saluée. Cependant, nous ne sommes pas demeurés passifs. D'emblée, le Conseil général a pris en charge la totalité des cotisations de sécurité sociale des bénéficiaires du RMI. Cela a représenté un effort financier important car personne n'ignore que, dans les départements d'outre-mer, les « RMistes » sont proportionnellement plus nombreux qu'en métropole.

Certains ont voulu y voir des pratiques d'assistanat ou même un comportement électoraliste alors que nous n'avons fait qu'anticiper sur la loi du 29 juillet 1992 qui impose maintenant une obligation à tous les départements.

En 1986, la loi de programme prévoyait le doublement de la LBU. Cet objectif n'a pas été atteint en 1991 et depuis deux ans les autorisations de programmes sont en diminution.

Le logement revêt une importance fondamentale dans nos départements. En relâchant son effort en matière de logement social, l'Etat pénalise les familles les plus défavorisées et met en difficulté de très nombreuses entreprises. Alors que le logement social est une compétence exclusive de l'Etat, le département de la Guadeloupe est financièrement très impliqué dans l'action en faveur de l'habitat.

Depuis des années, nous nous élevons contre certaines pratiques administratives qui nuisent à la consommation correcte des crédits d'Etat destinés au logement social et nous appelons l'attention du Gouvernement sur les carences du secteur bancaire.

Je pourrais ainsi multiplier les exemples de carence ou de désengagement de l'Etat dans des secteurs prioritaires pour la vie économique et sociale de nos départements, mais le temps qui m'est imparti ne me le permet pas.

Je terminerai, monsieur le ministre, en évoquant deux sujets qui réclament des décisions urgentes.

Depuis plusieurs mois les parlementaires des départements d'outre-mer appellent l'attention du Gouvernement sur la situation dramatique de la production antillaise de banane. Vous vous êtes personnellement engagé dans cette bataille et je souhaite que vous nous informiez des mesures qui seront arrêtées par le Gouvernement pour mettre un terme aux désordres qui règnent actuellement sur le marché français. De même, je souhaite que vous nous fassiez part de l'état des négociations européennes dans la perspective de l'entrée en vigueur de l'organisation communautaire du marché de la banane.

Pour finir, quelques remarques sur les crédits destinés à l'ANT. Ils sont une nouvelle fois en baisse. Sans moyens supplémentaires, l'ANT ne sera pas en mesure de jouer son rôle. Il faut donc mettre un terme à ce désengagement de l'Etat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Elie Hoarau.

M. Elie Hoarau. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, discutant du dernier budget de la législature nous pouvons nous demander de quels projets il est porteur.

De 1981 à 1986, les gouvernements successifs ont mis en œuvre la décentralisation. En 1986, nous avons eu droit à la loi de programme dont nous avons discuté le contenu dit « de parité sociale ». Nous, pour notre part, nous ne l'avons pas approuvée.

De la période 1988-1993, monsieur le ministre, qu'allez-vous nous laisser ?

La réalisation de l'égalité sociale ? Il serait malvenu de ne pas apprécier ce qui a déjà été fait. Le SMIC a augmenté de 27,04 p. 100 entre le 31 mars 1990 et le 1^{er} juillet 1992. Les allocations familiales ont connu un processus de rattrapage à partir du 1^{er} juillet 1990.

Mais cela fait quarante-six ans que les Réunionnais se battent pour l'égalité. La force de conviction avec laquelle ils ont défendu cette revendication est allée à la rencontre de la volonté du Président de la République d'en faire l'objectif de son septennat.

Mais, au-delà de la revendication de l'égalité, et de sa réalisation, nous avons des raisons d'être inquiets. Vous avez noté avec une satisfaction légitime, monsieur le ministre, que les crédits de paiement de votre budget augmentent de 6,5 p. 100. Mais votre budget ne représente qu'un peu plus du vingtième de l'effort global de l'Etat. Or ce qui est important, ce sont les dotations des autres ministères, principalement des ministères dits techniques, qui déterminent pour une grande part le niveau des activités économiques avec les conséquences sociales qui en découlent.

Un premier examen de l'état récapitulatif de l'effort de l'Etat nous avait permis de constater que, pour les crédits déjà affectés, la Réunion subissait une baisse de ses dotations de l'ordre de 741 millions. Vous avez décelé, nous dites-vous, deux erreurs : la première attribuée à une dactylo porte sur 600 millions de francs et la deuxième, d'environ 300 millions de francs, relèverait d'une imputation erronée de la créance de proratisation de 1992.

A ce propos, pouvez-vous, monsieur le ministre, nous confirmer le maintien de la créance de proratisation pour 1993, affectée, pour sa plus grande partie, au logement ? Pouvez-vous nous confirmer la fiabilité des autres chiffres de l'état récapitulatif de l'effort de l'Etat dans les départements d'outre-mer et les collectivités locales ?

Quoi qu'il en soit, nous vous demandons de tout mettre en œuvre pour que l'effort budgétaire de l'Etat en 1993, à la Réunion, nous permette de combler notre retard en matière d'équipement et de faire face aux besoins nouveaux créés par la pression démographique, d'autant plus que l'on constate, pour l'ensemble des DOM et des collectivités territoriales - si les chiffres du « jaune » sont exacts - une baisse programmée des effectifs des agents de l'Etat. Ils passeront de 48 412 à 48 039 en 1993, soit 373 postes en moins, alors que l'ensemble des syndicats réclament fort légitimement une augmentation des postes pour faire face aux besoins.

Dans l'enseignement supérieur, par exemple, où le nombre des étudiants augmente, où, dans le cadre du schéma Université 2000, il est question de 10 000 étudiants dans huit ans, comment va-t-on répondre aux besoins lorsque, pour l'ensemble des DOM, l'effectif du personnel en 1993 doit rester le même qu'en 1992 ?

Si la baisse de l'effort de l'Etat se confirmait, cela viendrait aggraver une situation déjà préoccupante, marquée essentiellement par les difficultés rencontrées dans les collectivités réunionnaises - région, département, communes - pour obtenir, notamment auprès du CLF, prêteur exclusif ou chef de file depuis des décennies, les emprunts nécessaires pour le maintien de leurs activités à un niveau acceptable. Actuellement, la plupart des communes réunionnaises n'ont obtenu que le tiers ou le quart des emprunts qu'elles souhaitaient, en

dépôt des engagements d'atteindre l'équilibre financier pour 1992 et 1993. Ce sont ainsi des centaines et des centaines de millions qui sont en cause.

Cette situation générale nous préoccupe, et l'on peut imaginer sans mal les problèmes que cela va poser aux communes. J'espère, monsieur le ministre, que vous aurez l'occasion de nous donner votre point de vue sur cette question essentielle.

Vous serez chez nous bientôt pour les Assises du logement. Sachez que ce ne sont plus 10 000 logements par an qu'il nous faut construire, mais 12 000, selon les services officiels intéressés. Comment allons-nous faire face, alors que les crédits de la LBU baissent, alors que, pour cette année déjà, 1 700 LES ne peuvent être terminés faute de prêts complémentaires ? Ce sont 160 millions qui manquent ainsi.

L'effondrement des prêts pour l'année prochaine va rendre la situation plus difficile encore. Le syndicat patronal du BTP évalue entre 3 000 et 4 000 le nombre de licenciements en cette fin d'année. Nous allons vers une grave crise, qui va remettre en cause la réalisation de l'égalité et, plus encore, du développement. La baisse ou la stagnation des crédits de certains ministères ajoutées aux difficultés financières des collectivités locales vont, en effet, rendre inopérant tout plan de développement.

La réalisation de l'égalité remise en cause, celle du plan de développement rendue plus difficile, est-ce cela qui nous attend pour 1993 ? L'élue que je suis ne peut qu'être inquiet devant ce qui s'annonce. Vous comprendrez pourquoi, monsieur le ministre, je me sens incapable, en l'état actuel des chiffres, et surtout devant l'attitude du CLF, de voter votre budget et celui de tous les autres ministères, sauf engagement de la part du Gouvernement d'agir auprès de l'organisme prêteur, qui est son partenaire, pour qu'il revienne sur sa décision.

M. Ernest Moutoussamy. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Elie Castor.

M. Elie Castor. Monsieur le ministre, à l'occasion de cette séance consacrée à l'examen des crédits alloués aux départements et aux territoires d'outre-mer, je voudrais tout d'abord souligner la progression du budget des départements d'outre-mer qui traduit, s'il en était besoin, la préoccupation qui a toujours été la vôtre et celle du Gouvernement de régler les problèmes et les difficultés que rencontre depuis longtemps et aujourd'hui encore l'outre-mer.

Je note avec satisfaction que les engagements de l'Etat pour la Guyane au niveau des crédits du Plan Phétre et de ceux inscrits au titre du chapitre 58.01 pour le financement des infrastructures sont respectés.

Mais je ne puis passer sous silence les tensions sociales du moment, engendrées principalement par la grave crise financière que traverse la collectivité régionale et qui coïncident avec la fin des grands chantiers et son cortège inéluctable de licenciements.

La conjonction de ces deux phénomènes a des répercussions graves, non seulement sur le fonctionnement des autres collectivités territoriales, mais encore sur l'ensemble du tissu économique de la Guyane, au point de mettre à mal de nombreuses entreprises - dont certaines sont condamnées au dépôt de bilan - ainsi que la plupart des autres collectivités locales qui rencontrent quasiment toutes, depuis de longs mois, des difficultés de trésorerie du fait du non-reversement de la part - leur revenant pourtant de droit - au titre du fonds d'investissement routier.

Ces effets en cascade ont littéralement pénalisé, voire gelé le lancement de nouvelles opérations d'investissement pour les collectivités locales, engendrant un ralentissement chronique de l'activité économique en Guyane.

Une grève générale vient de s'achever, qui a touché tous les secteurs d'activité, la pêche, le BTP, le commerce, l'artisanat et les administrations.

Le secteur de la pêche connaît également des problèmes cruciaux, qui impliquent une restructuration complète de toute la filière, liée en particulier aux accords et règlements Coccaine. Pour ce secteur en crise, il y a donc lieu d'analyser les conséquences et de trouver contractuellement des solutions.

La situation actuelle peut être analysée comme un signal d'alarme invitant tous ceux qui exercent des responsabilités à réfléchir d'une manière différente sur l'avenir économique de la Guyane.

Loin de subir cette crise, les responsables doivent au contraire rechercher les moyens de la maîtriser et de la juguler, et faire preuve d'intelligence et d'imagination pour penser autrement le développement de la Guyane.

En effet, depuis quatre décennies, nonobstant les importants concours financiers que vous avez fait voter depuis que vous êtes dans ce ministère, les problèmes de développement économique ont été posés suivant les mêmes schémas de pensée : aujourd'hui, ils se révèlent inadaptés et, il faut bien le dire, ils ont montré les limites de leur efficacité.

Aussi convient-il de regarder l'avenir différemment et d'appréhender la question du développement à partir d'une nouvelle problématique en posant notamment les contours de nouveaux schémas de réflexion et d'action.

Il s'agit donc bien aujourd'hui de fixer de nouveaux objectifs, susceptibles de s'inscrire dans le contexte de la préparation du XI^e Plan, et assortis de moyens financiers correspondants.

Si l'activité spatiale demeure l'un des moteurs essentiels de notre économie, elle doit pouvoir non seulement se maintenir mais encore se développer, et, si le différé du programme Hermès est présentement source de préoccupations, nous pensons que les prochaines décisions et orientations qui vont bientôt être arrêtées seront de nature à prendre en considération les nouvelles technologies et les innovations majeures, et permettront ainsi d'amplifier le champ d'activité du domaine spatial.

Dans ce nouveau cadre de pensée et d'action en matière de développement économique, il existe un secteur particulièrement important pour l'avenir de la Guyane : la formation et l'éducation au sens large, et l'enseignement supérieur en particulier.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, nous aurions souhaité, dans le cadre du partenariat existant, que l'Etat et la CEE s'engagent plus fortement dans le financement du complexe universitaire, et notamment de la faculté de technologie, projet conçu en étroite collaboration avec l'Ecole normale supérieure de Cachan.

Dans ce secteur-clé pour notre avenir, et celui surtout de notre jeunesse, nous attendons du Gouvernement qu'il s'investisse plus fortement pour parfaire et consolider les réalisations en cours afin d'alléger les charges trop lourdes qui pèsent sur les collectivités territoriales.

Nous sommes convaincus que la formation des jeunes aux techniques et aux technologies d'avant-garde débouche inéluctablement sur de meilleures qualifications, favorisant à leur tour des emplois durables et des métiers d'avenir dans des domaines où existent des potentialités, comme l'éco-développement.

L'éco-développement est, j'en suis persuadé, un secteur très porteur pour le développement de la Guyane. Il constitue un vaste champ d'investigation à peine défriché, capable de susciter de nombreuses créations d'emplois.

Dans le cadre de cette recherche de nouvelles alternatives au développement, il doit représenter, en complément du pôle d'activités spatiales, l'autre pôle structurant à partir duquel la culture et les traditions locales, associées aux nouvelles technologies et à la recherche scientifique et technique, pourraient s'harmoniser et se conjuguer pleinement pour promouvoir le développement intégré et endogène dont nous cherchons les voies depuis plusieurs décennies.

L'implantation sur le sol guyanais de nombreux organismes et de laboratoires scientifiques et techniques en matière de recherche et d'expérimentation constitue en soi un formidable capital et un atout qui légitime le choix de cette alternative.

A travers l'implication de votre ministère, vous avez vous-même souscrit à cette idée de faire de la Guyane un pôle d'excellence dans le domaine de l'éco-développement, dans le cadre de la signature d'un protocole cosigné par vos collègues de l'environnement et de l'agriculture et de la Forêt, portant sur la valorisation et la protection de nos richesses naturelles et culturelles.

A l'intérieur de ce grand pôle d'activités, le tourisme vert, à savoir l'éco-tourisme, doit pouvoir trouver sa pleine dimension pour permettre la création d'un vaste éventail d'emplois à tous les niveaux de l'échelle sociale : je veux parler des métiers du tourisme, mais aussi de ceux liés à la protection et à la valorisation de notre patrimoine.

Dans le cadre de cette option, la déforestation de la retenue du barrage de Petit-Saut constitue un acte capital dans le domaine de la valorisation et de la protection de notre environnement naturel, et doit aussi permettre à l'ensemble de la population de la Guyane de tirer le meilleur parti de cette décision dans de multiples secteurs : le bois, le patrimoine archéologique et culturel, la protection de notre faune et de notre flore, et, plus largement, l'aménagement du territoire guyanais.

Afin de concilier équilibre naturel et développement économique, il y a ici matière à faire quelque chose d'exemplaire aux retombées économiques certaines, et ce au lendemain des décisions importantes qui ont été prises tout dernièrement au Sommet de la terre à Rio.

La déforestation représente une formidable opportunité pour jeter les bases d'un modèle d'éco-développement en Guyane, combinant les composants de protection mais aussi de gestion, d'aménagement et de développement de notre patrimoine environnemental.

Aussi convient-il que des décisions soient prises par le Gouvernement sur ce point.

Dans le prolongement de cette démarche, la Guyane possède également des atouts considérables en terme d'agro-industrie : elle est un partenaire incontournable pour la CEE sous une latitude équatoriale.

La politique agricole commune - PAC - place au premier rang des préoccupations de l'Europe des Douze la mise en place sans délai d'une agro-industrie à finalité non alimentaire.

Une telle situation représente également une réelle opportunité supplémentaire pour notre pays qui, grâce à la productivité exceptionnelle de plantes agro-industrielles, comme le sorgho sucrier ou papetier, la canne à sucre, le palmier à huile, a l'ambition d'axer une part importante de son développement futur vers la production industrielle et écologique par des procédés totalement non polluants de pâte à papier, de biocarburants et de matériaux.

Ces productions bénéficieront des « labels verts », qui seront demain une condition commerciale souvent indispensable et mettront en valeur la savane côtière déforestée en préservant totalement la forêt guyanaise.

Dans le cadre de cette nouvelle approche des problèmes de développement économique, comment peut-on accepter le développement d'une Guyane à trois vitesses : le centre spatial et son haut niveau de développement européen, les communes du littoral encore dépourvues des infrastructures indispensables, en matière d'assainissement par exemple, et enfin, les communes de l'intérieur, les communes de la vallée du Maroni et de l'Oyapock, totalement démunies des équipements de toute première nécessité ?

En effet, si l'on tient compte du très faible degré d'aménagement et de développement des communes des vallées du Maroni et de l'Oyapock et des petites communes de l'intérieur, il est urgent d'arrêter pour ces collectivités un plan exceptionnel d'aménagement et de développement afin qu'elles puissent, au même titre que les autres communes de la Guyane, bénéficier de projets dans divers secteurs : assainissement, électrification, alimentation en eau potable, logement, téléphone, équipements scolaires et sportifs.

Dans le domaine du logement social, en particulier, ces communes de l'intérieur accusent un retard considérable par rapport au reste de la Guyane. Ces besoins doivent être impérativement comblés. Notre solidarité à l'égard de nos compatriotes de l'intérieur est à ce prix.

Plus globalement, le plan logement pour les plus défavorisés, récemment signé par le représentant de l'Etat et le président du conseil général, mentionne dans son préambule l'importance du nombre de logements qu'il conviendrait de construire. Les chiffres se passent de commentaires : 5 000 logements durant trois ans, 3 000 logements durant cinq ans.

Aussi, monsieur le ministre, je ne puis qu'être inquiet en apprenant les réductions drastiques des crédits de la LBU qui seront opérées sur l'exercice 1993, alors qu'il conviendrait en

Guyane de les multiplier par quatre. Le logement reste une responsabilité de l'Etat et nous souhaitons que le Gouvernement tienne ses engagements.

Telles sont brièvement, trop brièvement, exposées les priorités et les alternatives qualitativement portées d'avenir que nous souhaitons voir privilégier dans le cadre de la préparation du XI^e Plan.

Monsieur le ministre, votre budget est en progression de 6,3 p. 100. Il mérite d'être voté. Je le voterai. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Alexis Pota.

M. Alexis Pota. Je ne peux m'empêcher, monsieur le ministre, de mêler d'abord ma voix à celles de mes collègues qui ont protesté contre la fixation de la discussion budgétaire des DOM-TOM pendant cette fête de la Toussaint.

Nul n'ignore, et certainement pas au Gouvernement, l'importance que revêt dans nos régions la commémoration des morts. L'examen de ce budget est relégué chaque année à des dates inopportunes. Faut-il y voir la marque d'un désintérêt du Gouvernement ? Vous avez essayé de décaler la date. Je prends acte de votre effort ainsi que de la réponse négative du Gouvernement.

Je ne peux pas dire que l'augmentation de 6,3 p. 100 du budget profite aux DOM. J'approuve l'effort consenti par le Gouvernement en faveur des TOM, notamment de la Nouvelle-Calédonie, qui ont autant de retards structurels que nous, sinon plus, à rattraper. Cependant, nous aurions souhaité bénéficier du même traitement, car la gravité de la situation économique et sociale des DOM et principalement de la Réunion exige la mise en place de moyens exceptionnels.

Monsieur le ministre, je mentirais si je vous disais que votre budget me satisfait entièrement. Tous les postes budgétaires essentiels ont fait l'objet de coupes claires. Les subventions en faveur des collectivités locales sont réduites de près de moitié, alors que celles-ci connaissent des difficultés financières préoccupantes.

Les crédits destinés aux actions sociales et culturelles enregistrent une baisse record, en dépit de l'accroissement du malaise social chez les jeunes, confrontés à l'échec scolaire et au chômage.

Les dotations de l'ANT accusent un déficit de 18,34 p. 100, portant ainsi un coup de irein à la nécessaire politique de mobilité professionnelle et d'insertion sociale des personnes originaires des DOM. Cette année déjà, le financement des voyages de vacances en faveur de cette population a subi des restrictions importantes.

Enfin, les autorisations de programme du FIDOM diminuent de 13,70 p. 100, ce qui aura pour conséquence de limiter la réalisation d'équipements vitaux pour nos départements.

Au risque de me répéter, je dois dire que la Réunion traverse une crise sociale, économique et morale sans précédent. Près de la moitié des jeunes se trouvent dans une situation d'échec scolaire. Plus des deux tiers des jeunes de moins de vingt-cinq ans ne disposent d'aucune qualification. Le chômage touche 37 p. 100 de la population active. Le nombre des bénéficiaires du RMI s'élève à près de 48 000. L'assistance se généralise. Les inégalités s'accroissent.

Dans un tel contexte, je crains que les événements tragiques que nous avons connus l'année dernière ne se reproduisent avec des conséquences encore plus graves.

Nous ne pouvons plus nous contenter de promesses et de mesures ponctuelles ou inappropriées. Il est urgent de mettre en place une politique cohérente et ambitieuse davantage axée sur le développement économique.

En matière d'éducation, il est nécessaire d'améliorer les conditions matérielles de travail, d'adapter les programmes aux spécificités locales et d'envisager un soutien extra-scolaire en direction des élèves et des parents en difficulté. Nous sommes néanmoins conscients que la lutte contre l'échec scolaire passe prioritairement par des actions sur l'environnement économique et social, et notamment sur le logement.

C'est pourquoi la baisse des crédits de la ligne budgétaire unique pour 1993, qui sert à financer la plus grande partie des logements sociaux, est inacceptable. Non seulement les

besoins estimés à 12 000 logements par an, dont 9 000 aidés, sont loin d'être couverts, mais le secteur du bâtiment s'enfonce dans la crise, ce qui aggrave le chômage.

Je n'ai cessé durant ces trois dernières années de demander au Gouvernement d'agir efficacement sur la formation et l'emploi. J'ai insisté sur l'impérieuse nécessité d'adapter la formation aux réalités économiques. Je n'ai cessé de dire que les sommes consacrées aux créations d'emplois devraient progresser beaucoup plus vite que celles allouées à l'assistance. Je n'ai jamais cessé également de souligner le besoin d'instaurer un abattement de charges patronales, ainsi que la création d'un fonds d'investissement et de développement à capitaux publics. Afin de ne pas fragiliser davantage notre appareil productif, je n'ai jamais cessé de demander, à maintes reprises, la mise en œuvre de mesures d'accompagnement en faveur des entreprises lors des augmentations du SMIC et à l'occasion de l'application du nouvel octroi de mer, qui prévoit une taxation de la production locale.

La Réunion vit en économie d'assistance. Comment ne pas être inquiet quand une partie de la population tire ses revenus exclusivement et durablement de la solidarité nationale sans entretenir de lien avec le monde du travail ? Il faut redonner à cette population la dignité et le goût du travail en subordonnant l'octroi du RMI à la participation à une activité d'insertion ou à l'exécution de travaux au profit de la collectivité.

Enfin, la modernisation de l'agriculture, le désenclavement de nos régions et l'adaptation des institutions sont autant de facteurs déterminants pour le développement économique des DOM.

Nous sommes conscients que le chemin du redressement économique sera long et semé d'embûches. Nous sommes prêts à relever le défi, mais nous n'y arriverons pas sans l'aide du Gouvernement. Or le budget que vous nous soumettez, monsieur le ministre, ne permet pas d'atteindre cet objectif.

Je crois que, pour cette fois-ci, j'hésiterai beaucoup avant de voter.

M. le président. La parole est à M. Maurice Louis-Joseph-Dogué.

M. Maurice Louis-Joseph-Dogué. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans cinquante-neuf jours entrera en vigueur l'Acte unique européen.

Chacun, sur les bancs de cette assemblée, sait la vive inquiétude que représente, pour les départements d'outre-mer, l'approche de cette échéance vitale.

Dans quelques mois, sauf bouleversements improbables, une nouvelle équipe, que nous souhaitons de la même lignée que la vôtre, monsieur le ministre, va donc présider aux destinées des départements d'outre-mer et va mettre en œuvre une politique à laquelle on n'a pas encore réfléchi.

C'est dire, monsieur le ministre, l'importance capitale que revêt l'ultime budget d'une législature placée sous le signe du développement économique et de l'égalité sociale.

Au vu de l'évolution positive qui a marqué les différents budgets que vous nous avez présentés, nous ne pouvons que vous donner acte - pour nous en réjouir - de l'effort qui a été consenti depuis cinq ans en faveur des départements et territoires d'outre-mer.

Le budget qui nous est présenté aujourd'hui, en augmentation de 6,3 p. 100, dans la lignée des précédents, est certes loin d'être satisfaisant, compte tenu des échéances auxquelles nous devons faire face, mais il reste un budget soigné dans un contexte économique difficile.

Il nous permettra notamment, grâce à l'augmentation des crédits de paiement du FIDOM, de continuer à combler notre retard en ce qui concerne les infrastructures.

J'ai peur, cependant, monsieur le ministre, que les handicaps des départements d'outre-mer en général, de la Martinique en particulier, ne se règlent pas uniquement à coups de mesures budgétaires.

Je ne vous apprendrai rien, en effet, en vous dressant le sombre tableau des réalités locales : récession de l'activité économique, qu'il s'agisse des entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics, de la distribution ou du tourisme, ralentissement du rythme de construction des logements, détérioration constante du marché de l'emploi avec, au cours des derniers mois, une progression du chômage de

12 p. 100, reprise de l'inflation, sont quelques-uns des handicaps que nous devons combler rapidement si nous voulons atteindre un jour les objectifs fixés et assumer avec sérénité notre place au sein de l'union européenne.

Ce climat économique difficile va de pair avec un climat social qui se détériore, comme en témoignent les nombreux mouvements sociaux auxquels nous avons assisté au cours des derniers mois. Les jeunes de nos pays, que l'on a trop souvent oubliés, sans emplois, désœuvrés, sont de plus en plus tentés par la délinquance et les thèses les plus extrémistes. Je crains que ni l'alignement du régime des allocations familiales sur la métropole, ni l'augmentation du montant du RMI et du nombre de ses bénéficiaires, ni même le rattrapage du SMIC, ne puissent satisfaire les Martiniquais.

Aussi, monsieur le ministre, je veux profiter de l'examen des crédits de votre ministère pour appeler votre attention sur plusieurs points qu'il me semble absolument nécessaire de régler de toute urgence et au sujet desquels il convient de lever les inquiétudes, afin d'éviter que ne se développe à la Martinique une situation qu'il nous serait impossible de maîtriser.

Je souhaiterais tout d'abord me faire l'interprète des jeunes agriculteurs qui, faute de moyens, ne peuvent acquérir les terres dont ils ont besoin pour vivre. Des terres existent, mais elles sont inexploitées. Je vous propose donc de réfléchir à une réforme qui permettrait à ces jeunes agriculteurs, par le biais de la mise en place d'une SCPI et d'une « banque des terres », de disposer des terres qu'ils souhaitent travailler. Enfin, la redéfinition du rôle de la SAFER et de ses moyens devrait permettre de parfaire ce dispositif.

Je tiens, monsieur le ministre, à vous faire part des difficultés des parents d'enfants scolarisés, inquiets de l'augmentation constante des frais de scolarité de leurs enfants, et qui ne sont pas prêts à assumer, en dépit de l'augmentation des allocations familiales, le coût réel des cantines scolaires ou le coût réel de la scolarité de leurs enfants. Ils se demandent quand la gratuité décrétée depuis 1881 entrera vraiment dans les faits.

J'aimerais également attirer votre attention sur la tension qui monte entre entreprises locales et entreprises métropolitaines, lesquelles, du fait de leur taille, sont en mesure de remporter la quasi-totalité des marchés publics face à des entreprises locales dont les coûts sont naturellement plus élevés.

Je ne peux pas, enfin, passer sous silence la situation de l'ANT, dont la mission d'aide à l'insertion des originaires des départements d'outre-mer devrait se réduire d'année en année du fait de la diminution constante des subventions de votre ministère.

La liste est longue de tous ceux dont il faudrait se faire l'écho, des personnels de santé, qui craignent pour la qualité du système de soins, aux agriculteurs, que la Communauté européenne ne protège plus vraiment, en passant par ces enseignants qui, croyant apporter leur contribution à leur région, se voient arbitrairement remplacés par d'autres, tout aussi compétents, mais sans connaissance particulière de nos spécificités.

La liste est longue de ceux qui se demandent, compte tenu de la distance qui existe encore entre eux et la métropole, s'ils se retrouveront dans un cadre européen.

La liste est longue, mais sachant, monsieur le ministre, que vous la complétez de vous-même, je la clos ici, en espérant que vous comprendrez toute l'incertitude qui pèse sur nous à l'aube d'une « nouvelle donne » et que, au-delà des chiffres, vous saurez convaincre nos compatriotes qu'ils ont des raisons d'espérer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

M. Louis Le Penec, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, les interventions des différents orateurs ont permis, chacune, de mettre en lumière les enjeux très divers auxquels l'outre-mer doit faire face.

Un très grand nombre de questions ont été posées. Je vais m'efforcer, sans être trop long, de répondre aux principales d'entre elles, en essayant, autant que faire se peut, de les regrouper par thèmes.

MM. Lise, Virapoullé, Pota, Asensi, Louis-Joseph-Dogué, Raoult et Mme Michaux-Chevry m'ont interrogé sur la situation de l'ANT et celle des originaires des DOM présents en métropole.

Je me suis particulièrement attaché depuis quatre ans à faire de cette agence un outil d'insertion efficace, reconnu et professionnel.

Comme l'indique le rapport de M. Pourchon, la réforme de l'ANT est en passe de réussir. Son réseau a été restructuré ; ses politiques d'insertion par l'emploi, la formation et l'accès au logement ont été renforcées.

La subvention qui lui est allouée permettra de poursuivre dans cette voie. Pour les quatre départements d'outre-mer, les actions de mobilité-formation vont passer de 4 000 à 4 500, éventuellement plus si les collectivités joignent leurs efforts aux nôtres dans ce domaine. Le conseil général et le conseil régional de la Réunion ont déjà fait part de leur intention à ce sujet dans le projet de plan d'urgence.

L'ANT devient en métropole un acteur reconnu dans les opérations de développement social des quartiers, dont il mobilise les moyens en faveur des originaires des départements d'outre-mer, notamment en Seine-Saint-Denis.

Pour répondre au souci exprimé par M. Asensi, je confirme que les 85 millions de francs de crédits prévus pourront être, comme en 1992, abondés par la créance de proratisation du RMI, afin de faire bénéficier ses titulaires des actions de mobilité-formation en métropole. En 1992, cela avait représenté un effort supplémentaire de 10 millions de francs. Cet abondement sera porté à 15 millions de francs en 1993. Ces crédits affectés à l'Agence lui permettront, me semble-t-il, de répondre aux préoccupations exprimées par M. Asensi.

Au total, par la mobilisation des crédits des ministères, du fonds social européen et des collectivités locales sur des politiques définies en commun, le budget global de l'Agence reste en forte croissance depuis trois ans.

M. Asensi a souhaité que l'on améliore le régime des congés bonifiés des fonctionnaires de l'Etat originaires des départements d'outre-mer servant en métropole.

Je lui confirme que le Gouvernement a retiré le projet de réforme des congés bonifiés, afin de répondre aux souhaits de maintien du régime actuel, tel qu'il était formulé par les syndicats de fonctionnaires.

Vous avez été nombreux à intervenir sur la situation du marché de la banane. J'ai déjà longuement évoqué ce thème dans mon intervention liminaire. J'ai présenté, dès janvier 1991, au nom du gouvernement français, un ensemble de propositions à la Commission européenne. Beaucoup de chemin a, depuis, été parcouru dans le cadre de plusieurs négociations.

Certains d'entre vous ont souhaité que soit fait le point sur la situation actuelle.

En plus des mesures d'appui déjà prises dans le cadre communautaire ou au niveau de l'ODEADOM pour favoriser la productivité de la bananeraie antillaise et la qualité des produits exportés sur le marché européen, des mesures nouvelles viennent d'être prises en application de l'article 8-2 du POSEIDOM pour l'année 1992. Sur le FEQGA-Orientation, la filière banane pourra disposer de 8,6 millions d'ECU.

Par ailleurs, la Commission vient de présenter au Conseil un projet de règlement proposant une organisation commune du marché pour le secteur de la banane. Ce projet, qui respecte les engagements pris à l'égard des pays ACP et les règles du GATT, fait prévaloir la préférence accordée aux productions d'origine communautaire à un prix compatible avec le caractère ultrapériphérique de ces productions. Pour cela, il prévoit un quota d'importation pour les bananes des pays tiers et pour les flux non traditionnels de bananes ACP, avec un système de partenariat ne portant que sur 30 p. 100 de ce contingent.

La totalité des bananes importées des pays tiers serait frappée à l'entrée de l'Europe d'un droit de douane de 20 p. 100. La France considère que ces propositions sont intéressantes - elle n'y est pas totalement étrangère -, mais elle s'efforce de faire ajouter au dispositif proposé un mécanisme additionnel qui prévoit un prélèvement complémentaire aux droits de douane, lequel serait intégralement ristourné aux gouvernements des Etats producteurs. Cette mesure serait destinée à réduire les prix entre les bananes d'origine communautaire et celles d'origines diverses.

Deux minorités de blocage se font actuellement face, tant au sein du Conseil européen des affaires générales qu'au sein du Conseil de l'agriculture. Nous devons donc veiller à ce que l'organisation commune du marché de la banane soit adoptée et que ses effets soient ensuite négociés avec nos partenaires non européens.

L'ensemble du Gouvernement fait preuve sur cette question d'une grande fermeté. Je me tiens en contact très étroit avec le représentant des producteurs, qui, vendredi dernier encore, était reçu à mon cabinet pour faire le point sur l'évolution des importations de bananes ivoiriennes et camerounaises sur le marché français.

M. Moutoussamy m'a rappelé ses inquiétudes sur le devenir de l'agriculture guadeloupéenne.

S'agissant de la canne à sucre, il est vrai que la campagne 1992 s'est déroulée dans de mauvaises conditions et qu'en dépit d'une récolte faible du fait de la sécheresse, des cannes ont été perdues. La récolte 1993 s'annonce normale en termes de quantité. Il faut donc qu'elle soit particulièrement bien organisée si l'on veut éviter de nouvelles pertes.

Les instances de concertation locales, et notamment la CICS, y travaillent actuellement.

Il ressort de ces travaux que les capacités de broyage des usines sont suffisantes pour traiter l'ensemble de la récolte, mais il ne doit pas y avoir d'à-coups dans la campagne, et chacun doit prendre des engagements précis qui seront concrétisés dans des protocoles signés au cours des prochains jours.

Je serai ainsi particulièrement attentif à ce que la mise en place de toute aide publique aux industriels soit liée à des conditions très strictes de traitement des tonnages qu'ils ont annoncés et de paiement des cannes au juste prix.

Je suis d'accord avec M. Moutoussamy : nous ne pouvons nous inscrire dans un raisonnement anti-économique qui conduirait à indemniser les planteurs pour des cannes non coupées.

M. Virapoullé a évoqué le marché sucrier. Je lui rappelle qu'aux termes de la convention signée le 5 juillet 1991 avec les représentants des planteurs de cannes de la Réunion, l'Etat s'est engagé à maintenir en francs courants le prix total de la canne payée aux planteurs, incluant les prix de base payés par les industriels et incluant l'aide économique versée par l'Etat. Cet engagement, qui vaut pour la période 1991-1996, sera, bien sûr, tenu.

Par ailleurs, le Gouvernement veille à ce que les intérêts spécifiques de l'économie sucrière des DOM soient pris en compte dans les négociations avec la Communauté européenne, et ce en parfaite concertation avec les professionnels.

C'est ainsi que la France a obtenu de la Commission que la révision du règlement raffinage, qui ne comportait aucune proposition tangible intéressant les DOM, soit différée et que l'ensemble du problème du sucre soit traité dans le cadre de la révision de l'organisation commune de marché du sucre, qui aura lieu au cours du premier semestre de 1993.

Dans cette perspective, la France continuera à plaider pour que soient définies des solutions appropriées à la situation particulière des DOM. Une de ces solutions pourrait être que le sucre de canne destiné au raffinage fasse l'objet d'un traitement distinct du sucre de betterave, dans l'hypothèse d'une baisse du prix de celui-ci.

MM. Virapoullé, Moutoussamy, Pota, Mme Michaux-Chevry, MM. Lise, Legros, Larifla et Hoarau sont intervenus sur la ligne budgétaire unique et sur le logement apportant une nouvelle preuve de la sensibilité des députés à cette question. Je les comprends. Le droit au logement doit être assuré outre-mer comme en métropole. C'est sans doute l'une des toutes premières conditions de l'insertion sociale.

C'est une priorité pour l'Etat depuis plusieurs années, et elle s'est traduite dans les crédits budgétaires : en 1986, la ligne budgétaire unique s'élevait à 592 millions de francs ; en 1992, elle a atteint 1 072 millions.

En outre, la part de la créance de proratisation du RMI consacrée au logement vient d'abonder de plus de 300 millions de francs. Nous avons ainsi pu passer de 6 000 logements aidés par an à 11 000. Je rassure à cet égard M. Hoarau : l'abondement par la créance se poursuivra en 1993.

Dans le même temps, nous avons diversifié les actions et les sources de financement. Les crédits de résorption de l'habitat insalubre ont été plus que quadruplés, les procédures de

développement social des quartiers se sont multipliées, des contrats de ville ont été mis en chantier et l'accompagnement social s'est renforcé.

J'ai la ferme conviction qu'il faut poursuivre cette politique en cherchant constamment à l'améliorer. Les produits et les financements doivent être perfectionnés, la restructuration engagée de quelques opérateurs défaillants rapidement achevée, notamment celle de la société HLM de la Guadeloupe, la cohésion des différents partenaires renforcée, l'initiative privée mobilisée.

Je sais que Mme le ministre du logement s'y emploie activement. Soyez assurés qu'ensemble nous nous attacherons encore à ce que l'effort financier de l'Etat en faveur du logement social soit maintenu en 1993.

M. Virapoullé s'est inquiété de la délégation de crédits pour 1992. Le reliquat de la dotation LBU et la deuxième part de la créance de proratisation consacrée au logement, soit 116 millions de francs, restent à mettre en place. Cela sera fait dans les prochains jours afin de ne pas retarder les projets prêts à être lancés. Il n'y a pas eu d'annulation de crédits.

Mme Michaux-Chevry a appelé mon attention sur les prix plafonds des logements sociaux dans les départements d'outre-mer.

Je rappelle que, sur la période 1990-1992, ils ont été réévalués de 13,2 p. 100 aux Antilles-Guyane et de 9,7 p. 100 à la Réunion - qui avait un niveau de départ supérieur à 10 p. 100 - contre 8,1 p. 100 en métropole. La dernière réévaluation date de juin 1992. A cette occasion, un différentiel de 0,2 p. 100 a été appliqué en faveur des départements d'outre-mer.

En ce qui concerne les prix plafonds relatifs aux logements intermédiaires défiscalisés, ils ont été fixés à un niveau très favorables puisqu'ils correspondent aux plafonds ILM augmentés de 20 p. 100.

De plus, pour tenir compte de préoccupations dont, Madame le député, vous vous êtes fait l'écho, une instruction récente donnée aux préfets permet de désormais prendre en compte les terrasses et varangues dans le calcul de la surface habitable de référence.

Mme Michaux-Chevry, MM. Pota, Virapoullé et Gata se sont interrogés sur la baisse des autorisations de programme concernant notamment le FIDOM et le FIDES.

Le FIDOM a été amené, au cours de ces dernières années, à consacrer une part importante de ses moyens au financement d'infrastructures lourdes, au désenclavement et à l'équipement des départements et collectivités territoriales d'outre-mer. Aujourd'hui, le contexte est un peu différent, puisque la loi de programme a été menée à son terme et que les engagements prévus par les contrats de plan ont et déjà, pour la part qui revient au FIDOM, été respectés à près de 85 p. 100.

Mais le FIDOM reste, même s'il connaît une baisse relative en autorisations de programme, un moyen privilégié pour créer les conditions du développement économique et social des départements d'outre-mer. Je souhaite d'ailleurs que ce fonds retrouve progressivement sa vocation initiale et joue véritablement un rôle de levier en fédérant, sur des projets nouveaux et créateurs d'emplois, la capacité financière des différents acteurs du développement économique.

Je tiens tout de même à rappeler qu'en crédits de paiement, le FIDOM progresse de 14 p. 100, soit plus de 25 p. 100 sur deux ans. Cette progression très significative traduit une réalité nouvelle qui mérite d'être relevée. En effet, grâce à la réforme des modalités de gestion du FIDOM que je m'étais engagé, devant cette même assemblée, à mener à son terme, nous sommes passés d'une situation de sous-consommation chronique des crédits de paiement à une situation où les moyens budgétaires disponibles sur ce chapitre sont désormais intégralement utilisés.

Cette évolution est le signe que les projets avancent rapidement et que les engagements qui avaient été pris par le Gouvernement se traduisent par des réalisations concrètes sur le terrain.

Quant au FIDES territorial, que M. Virapoullé a également évoqué, il faut le replacer dans le cadre général des deux FIDES, qui, pris globalement, augmentent de 10,7 p. 100. L'évolution différente que l'on constate entre eux s'explique notamment par la perspective du pacte de progrès qui devra

être mis en œuvre en Polynésie l'an prochain et qui appellera des financements sur des opérations identifiées, relevant donc davantage du FIDES général.

M. Virapoullé m'a également interrogé sur le taux de consommation des crédits du FIDES pour l'année 1991 et sur le rythme d'engagement des crédits des contrats de développement de la Nouvelle-Calédonie.

Le taux de consommation des crédits du FIDES général, qui apparaît comme anormalement bas pour l'année 1991, ne traduit pas fidèlement la réalité. En effet, le dispositif qui a été mis en place à l'occasion de la réforme du FIDES a conduit à suspendre les versements à la Caisse centrale de coopération économique, qui assurait jusqu'à une date récente la gestion du fonds, afin de résorber les liquidités financières existantes dans les comptes de cet organisme.

Cette mesure de bonne gestion, même si elle fausse la perspective, a en définitive permis de mobiliser et de consommer près de 380 millions de francs de crédits de paiement, ce qui est supérieur aux moyens budgétaires disponibles au titre de la seule année 1991.

En ce qui concerne plus spécifiquement la Nouvelle-Calédonie, je dispose d'une situation arrêtée au 31 août 1992 qui démontre très clairement que la mise en œuvre des contrats de développement signés entre l'Etat et les provinces se déroule dans des conditions satisfaisantes.

Ainsi, sur 1,55 milliard de francs d'autorisations de programme disponibles sur la période 1989-1992, 925 millions ont d'ores et déjà été engagés, ce qui représente, alors même que l'année budgétaire n'est pas terminée, un taux d'engagement des crédits de près de 90 p. 100.

Mme Michaux-Chevry et M. Pota se sont inquiétés de la réduction qui affecte les crédits d'actions sociale et culturelle inscrits au chapitre 46-94 du budget de mon ministère.

Deux observations peuvent être faites.

Premièrement, que ce soit dans les départements ou dans les territoires d'outre-mer, l'essentiel de l'effort demandé à l'Etat dans les domaines de la jeunesse et des sports, de la culture, de la formation professionnelle, de l'emploi, de la santé concerne la création d'infrastructures plus que le fonctionnement.

Deuxièmement, l'essentiel des crédits dans ce domaine provient des ministères techniques compétents qui mènent, à notre demande, une politique volontariste.

A la Réunion, pour ce qui concerne l'emploi, du 1^{er} janvier au 31 août de cette année, les mesures d'insertion des jeunes ont bénéficié à 7 000 personnes ; celles pour la réinsertion des chômeurs à 4 500 demandeurs d'emploi ; les mesures de création et de promotion de l'emploi à 2 000 personnes. Pour les contrats emploi-solidarité, on a enregistré 10 000 entrées nouvelles ou reconductions.

Cette année, la Réunion a bénéficié de la création du premier centre de bilan de compétences de l'outre-mer, outil indispensable à l'orientation des jeunes dans les différentes mesures pour l'emploi et la mobilité-formation.

Une mesure spécifique à la Réunion de sortie des CES - le programme insertion développement - va bénéficier à 5 000 jeunes en 1993 pour un montant de 100 millions de francs contre 50 millions en 1992.

M. Lise m'a rappelé la situation très préoccupante du CHRU de La Meynard en Martinique. Les fonctionnaires de l'inspection générale des affaires sociales viennent d'achever leur mission. Leur rapport sera disponible avant la fin de ce mois. Le ministère de la santé répondra, d'ici à la fin de l'année, aux propositions qui seront faites s'agissant de la planification sanitaire, de la situation de trésorerie de l'établissement, des effectifs et du schéma sanitaire régional.

MM. Larifla, Virapoullé, Moutoussamy et Hoarau m'ont interrogé sur les finances locales. Avec d'autres intervenants, ils ont fait écho à la préoccupation qui nous anime tous concernant la situation financière des collectivités locales d'outre-mer.

Grâce à la volonté de clarté que l'Etat a nettement exprimée en les saisissant, les chambres régionales des comptes ont rendu des arrêts successifs depuis plusieurs mois, arrêts qui ont le mérite de mettre en évidence les causes des dérapages constatés, et, par voie de conséquence, les pistes de redressement : pause ou ralentissement dans les programmes d'investissement, augmentation des recettes fiscales, mesures de rationalisation de la gestion.

Des efforts - je l'ai reconnu dans mon intervention liminaire - ont déjà été réalisés. Les décisions difficiles prises par exemple cet été pour le relèvement de la fiscalité régionale en Guyane ou en Guadeloupe constituent les signes d'une volonté de redressement. Ils devront être poursuivis avec détermination dans tous les domaines.

Cependant, j'ai bien conscience que l'avenir des collectivités d'outre-mer ne peut se limiter à la mise en œuvre de politiques de redressement. Le Gouvernement, en concertation avec l'ensemble des partenaires locaux, s'attachera à définir les voies propres à maintenir une activité économique ainsi que de réelles perspectives de développement. Il n'existe pas de solution miracle, et tout le monde devra s'y mettre.

A cet égard, la politique menée par les grands organismes prêteurs est un élément essentiel, et il faudra en tenir compte.

Si la rigueur est, je le répète, indispensable, nous ne pouvons pas non plus accepter de ce côté un désengagement brutal, aux conséquences dangereuses. Il convient de trouver un équilibre raisonnable entre des objectifs complémentaires. Là aussi, la concertation reste la seule méthode possible.

S'agissant de la Guyane, j'ai bien noté, monsieur le député Castor, les pistes que vous proposez pour une réflexion commune sur la préparation des contrats de plan.

Les atouts potentiels de la Guyane sont nombreux, et vous les avez cités. Il s'agit, bien sûr, de la concentration de richesses ; de la concentration de matière grise, de savoir-faire et d'organisation grâce au centre spatial de Kourou ; des ressources de la forêt amazonienne ; des ressources halieutiques et aurifères non négligeables ; d'une armature administrative solide ; d'une population d'un niveau de formation sensiblement supérieur à ceux observés dans la région, même s'il est obligatoire de progresser encore.

Vos préoccupations, monsieur le député, portent aussi sur le barrage de Petit-Saut. Ce grand projet permettra de diminuer considérablement la dépendance énergétique de la Guyane et, en permettant d'économiser du fioul, de restreindre la pollution atmosphérique. Des études nombreuses et très sérieuses ont été menées pour mesurer l'impact de l'ouvrage.

Il n'en reste pas moins que des interrogations subsistent sur les conséquences de la mise en eau et de l'immersion de plus de 310 kilomètres carrés de forêt tropicale. Aussi, en plein accord avec Mme le ministre de l'environnement, j'ai décidé de constituer une mission d'experts indépendants qui sera très prochainement envoyée en Guyane. Elle sera chargée de procéder à une analyse complète des conditions de cette mise en eau. Nous en tirerons les conséquences avant de prendre des mesures.

En ce qui concerne la formation aux métiers de l'environnement, nous devons étudier, en liaison notamment avec les organismes de recherche présents en Guyane, toutes les formules de structures légères susceptibles de favoriser la connaissance et la protection de la forêt, ainsi que la promotion des formations qui y sont liées.

Je connais et je partage votre intérêt pour ces questions, mais je crois qu'avant d'envisager un nouvel établissement, nous devons privilégier le renforcement des formations existantes. Vous savez cependant que l'ouverture d'une section de brevet de technicien agricole est à l'étude.

Vous m'avez aussi interrogé, monsieur Castor, sur l'ouverture de la faculté de technologie de Cayenne. Celle-ci répond à l'orientation scientifique choisie lors des assises de l'université en 1987 et marque l'essor de l'enseignement supérieur en Guyane. L'engagement conjoint de l'Etat et du conseil général permettra l'ouverture dans les prochains jours du centre universitaire, lequel a été réalisé dans un délai record de dix-huit mois.

Le parrainage de l'école normale supérieure de Cachan m'apparaît essentiel dans la réussite des deux départements de génie mécanique et de génie électrique. Le nombre élevé des candidatures atteste déjà du grand intérêt de ces départements.

Par ailleurs, j'ai saisi le ministère de l'éducation nationale de votre demande de création de deux postes de technicien de laboratoire.

Enfin, le Gouvernement est, bien sûr, prêt à envisager le développement ultérieur de la faculté de technologie de Cayenne et de l'IUT de Kourou dans le cadre du schéma « Université 2000 ».

Mme Michaux-Chevry a également abordé la question de la desserte aérienne des archipels de la Guadeloupe. A cet égard, je lui indique que l'Etat apporte d'ores et déjà des subventions aux compagnies aériennes rencontrant des difficultés spécifiques pour assurer des dessertes externes : il s'agit notamment d'Air Austral pour la desserte de Mayotte et d'Air Saint-Pierre pour la desserte de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon.

En ce qui concerne les dessertes intérieures des départements et territoires d'outre-mer, il revient aux collectivités compétentes de définir une politique de transports et d'avenir, si elles le jugent souhaitable, dans le cadre de conventions avec les compagnies.

Mme Michaux-Chevry a par ailleurs tenu des propos excessifs sur le fonctionnement de la justice administrative française.

M. René Drouin, rapporteur pour avis. Absolument !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Je sais que le Conseil d'Etat juge prioritairement tous les contentieux électoraux même si, parfois, des délais anormaux peuvent apparaître, comme ce fut le cas pour les élections régionales en Martinique.

Et le Conseil d'Etat le fait dans l'indépendance la plus absolue. Vous verrez, madame le député, que la Guadeloupe n'aura pas un traitement différent de celui réservé aux autres régions, celui de l'urgence, qui est la règle en matière électorale, celui de l'application du droit, qui est la règle au sein de la République.

Mme Lucette Michaux-Chevry. Très bien !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. J'ajoute que, si les élections régionales de Guadeloupe sont annulées, ce sera peut-être pour le motif que vous aviez indiqué dans un courrier adressé au préfet en février 1992 - mais il est vrai que c'était avant que vous ne soyez élue présidente de la région.

Mme Lucette Michaux-Chevry. Qu'a répondu le préfet ?

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Vous devez le savoir.

Mme Lucette Michaux-Chevry. Le récépissé était valable : donc le faux est chez le préfet. Et je pèse mes mots !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Il va revenir, disais-je, à cette haute juridiction qu'est le Conseil d'Etat de se prononcer en toute indépendance, et, je le répète, vos propos à cet égard étaient excessifs.

Mme Lucette Michaux-Chevry. Non, monsieur le ministre ! Je vis la réalité de la justice en tant qu'avocate !

M. le président. Restons-en là.

Mme Lucette Michaux-Chevry. Restons-en là pour tout le monde !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. J'ai été très clair dans l'affirmation de l'indépendance avec laquelle cette haute juridiction se prononce.

M. Léontieff a rappelé l'intérêt qu'il porte au futur pacte de progrès pour la Polynésie française.

Le pacte de progrès, chacun le reconnaît et le souhaite, doit permettre à la Polynésie française d'entrer dans une nouvelle ère. Il y a donc lieu d'attendre le résultat des différentes missions de hauts fonctionnaires qui travaillent actuellement sur le territoire pour disposer d'une approche suffisante permettant d'effectuer les bons choix stratégiques.

J'ai en outre pris connaissance des travaux réalisés et des propositions de la délégation du territoire. Ils représentent un effort considérable de réflexion et d'anticipation sur l'avenir. Il y a lieu de confronter ces travaux avec ceux réalisés par l'Etat, d'évaluer les propositions, d'étudier leur financement.

Une première phase de ces propositions et des objectifs qu'elles induisent doit trouver l'essentiel de sa réalisation dans le cadre du XI^e Plan et dans le contrat de plan qui interviendra à partir de 1994.

Ainsi, les décisions qui avaient été prises en votre présence monsieur le député, sont en cours de réalisation dans l'intérêt de la France et de la Polynésie française.

Vous vous êtes par ailleurs inquiété de la situation des instituteurs qui appartiennent au cadre métropolitain et qui sont mis à la disposition du territoire. Ces personnels sont pris en charge par mon département ministériel sur les crédits du chapitre 41-91.

J'ai bien noté le problème urgent posé par seize instituteurs. Comme vous le demandez, je prolonge, jusqu'au 31 août 1993 le paiement de la rémunération de ces personnels afin de permettre au territoire ou au ministère de l'éducation nationale et de la culture d'ouvrir des postes à la prochaine rentrée scolaire.

Vous avez par ailleurs rappelé votre souhait de voir la situation de l'enseignement privé améliorée. L'extension des dispositions métropolitaines en faveur des établissements d'enseignement privé sous contrat de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie doit faire l'objet d'une mesure nouvelle de 7 millions de francs en 1993. L'ajustement de la contribution de l'Etat aux dépenses d'enseignement privé fera également l'objet d'une mesure nouvelle de 1,4 million de francs.

M. Grignon et M. Asensi ont insisté à juste titre sur notre préoccupation commune s'agissant de l'avenir économique de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Je me suis déjà longuement exprimé à ce sujet mais je tiens à réaffirmer à M. Grignon qu'aucune difficulté ne sera de nature, dans cette affaire, à entamer la détermination du Gouvernement.

Tout ce qui pourra être fait utilement en faveur de l'archipel le sera. Le Gouvernement, je le répète, est aux côtés de la population de Saint-Pierre-et-Miquelon et le demeurera tout au long de cette difficile épreuve.

Vous avez insisté à juste titre sur la nécessaire diversification économique de l'archipel. Je crois qu'il s'agit là d'un débat qui pourra avoir lieu dans le cadre de la préparation du prochain contrat de plan. Il en va de même de l'amélioration des routes, de l'assainissement et de l'alimentation en eau.

Mais je crois qu'il ne faut pas en rester là. Je partage votre souhait de mener une réflexion de fond sur l'économie de l'archipel et d'engager une recherche active d'entreprises.

J'ai demandé à l'Agence nationale pour le développement de l'outre-mer mais aussi aux bureaux internationaux de la DATAR de se saisir prioritairement de cette question. Il est évident que le Gouvernement s'associera pleinement à toute démarche allant dans ce sens et qu'il étudiera avec la plus grande attention toutes les propositions qui pourraient être de nature à rendre l'archipel moins dépendant des transferts métropolitains et des aléas de la pêche.

D'ores et déjà, quelques possibilités semblent pouvoir être envisagées. On peut citer la transformation sur l'archipel des produits importés des pays voisins et susceptibles d'être introduits sur le marché européen, le télétravail, l'artisanat de qualité, les services financiers et l'exploitation du port comme port d'éclatement vers l'Amérique du Nord.

Vous m'avez par ailleurs demandé si les aides seront reconduites le 30 novembre 1992. Suite aux difficultés rencontrées par l'entreprise Interpêche du fait des négociations internationales franco-canadiennes, une convention d'indemnisation du chômage partiel du personnel a été mise en œuvre par le ministère du travail. Elle court du 15 septembre au 30 novembre. Sa reconduction jusqu'au 31 décembre 1992 est envisagée si aucune nouvelle perspective d'attribution de quotas supplémentaires n'est enregistrée à cette date.

M. Henry Jean-Baptiste n'a posé trois questions concernant Mayotte.

Une ordonnance du 1^{er} octobre 1992 a posé le principe de la réalisation d'un cadastre à Mayotte et de son financement par l'Etat. Le coût prévisionnel pourrait être d'environ 50 millions de francs. Un décret d'application est en cours d'élaboration et, dès 1993, les experts se mettront au travail en suivant plusieurs phases : choix des objectifs et des moyens, repérages aériens, identification des propriétés et des propriétaires. Il est prématuré de se prononcer sur la durée totale de l'opération, qui dépendra évidemment des difficultés rencontrées.

La création d'un poste budgétaire supplémentaire du corps préfectoral à la préfecture de Mayotte pour permettre la nomination d'un secrétaire général adjoint pour les affaires

économiques, ou d'un « sous-préfet développeur », paraît une idée fort intéressante dans le cadre du développement économique actuel de cette collectivité.

Je fais examiner les conditions dans lesquelles une telle idée pourrait être reprise.

Vous avez enfin souhaité la signature d'une convention Etat-Mayotte spécifique dans le domaine de la formation professionnelle.

Comme vous le savez, nous avons signé des conventions particulières pour la période 1992-1996 dans les secteurs de l'éducation et de la jeunesse et des sports. Je signerai cette semaine, lors de ma visite dans l'île, la convention concernant la santé.

Pour ce qui concerne la formation professionnelle, vous savez que les réalisations effectuées pendant la période 1987-1992 sont très largement supérieures aux engagements pris dans le cadre de la convention Etat-Mayotte et du contrat de plan. Les crédits ont été doublés cette année par rapport à l'an dernier : 28 millions de francs au lieu de 14 millions.

Cet effort sera poursuivi et amplifié l'an prochain. Un programme de formation professionnelle sera intégré dans le prochain contrat de plan, dont il constituera une priorité.

M. Moutoussamy m'a également interrogé sur les subventions attendues par des communes de Guadeloupe, dont Saint-François, pour des travaux effectués après le cyclone Hugo.

Une dotation de 75 millions de francs vient d'être déléguée au préfet de Guadeloupe pour satisfaire les besoins actuellement recensés au titre de la construction des équipements publics.

Par ailleurs, au titre du plan de relance de l'économie qui a été arrêté après le cyclone, j'ai mis récemment à la disposition du préfet une dotation de 40 millions de francs pour financer des projets d'investissements porteurs pour le développement économique. Je sais qu'il s'en trouve à Saint-François.

Par conséquent, la commune de Saint-François, comme d'autres dans le même cas en Guadeloupe, devrait obtenir satisfaction dans de brefs délais.

M. Louis-Joseph Dogué a souligné la conséquence la plus visible de l'entrée en vigueur de l'Acte unique, l'achèvement du marché unique. Opérée sans précaution, celle-ci se serait traduite par de graves difficultés pour les productions agricoles traditionnelles des départements d'outre-mer, qui bénéficient aujourd'hui d'un traitement privilégié sur le marché national. C'est le cas de la banane et je n'y reviens pas. C'est également le cas du rhum mais vous savez que le Gouvernement a obtenu il y a quinze jours le maintien d'une fiscalité protégée pour les rhums, tant sur le marché local que sur le marché métropolitain.

Le marché unique comportait des risques. La solution a été trouvée pour le rhum. Il faut en trouver une également pour la banane.

Quant aux atouts de l'Acte unique, on les trouve dans la politique de développement régional et de convergence économique que développe la Communauté. Grâce à elle, les crédits communautaires ont doublé entre 1987 et 1992 pour les DOM. Pour la période qui s'ouvrira à la fin de 1993, les taux de progression ne sont pas encore arrêtés mais le Gouvernement souhaite que cette progression soit la même pour toutes les régions ultrapériphériques de l'Europe.

Tels sont, mesdames, messieurs les députés, les éléments de réponse qui me paraissent pouvoir être apportés à vos diverses interrogations, celles-ci traduisant le grand intérêt que vous portez à ces questions qui sont au cœur de nos préoccupations. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe de l'Union du centre.)*

M. Alexis Pota. Très bien !

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt-trois heures quarante-cinq, est reprise à vingt-trois heures cinquante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

Nous en arrivons aux questions.

QUESTIONS

M. le président. Nous commençons par le groupe socialiste.

La parole est à M. Dominique Larifla.

M. Dominique Larifla. Monsieur le ministre, ma question porte sur le versement des crédits du FIDOM en Guadeloupe.

Au 1^{er} septembre 1992, au titre de la section départementale du FIDOM, sur un total de 60,7 millions de francs, 48,3 millions de francs restent à payer au titre des dotations globales pour 1989, 1990, 1991 et 1992 et 51,7 millions de francs au titre de la section générale, sur un total de 69,1 millions.

Ces retards de paiement, je l'ai souligné au cours de mon intervention, sont devenus de pratique courante : ils placent les collectivités d'outre-mer dans des situations dramatiques. Il faut de toute urgence y mettre un terme. Quelles assurances pouvez-vous nous fournir ? Dans quels délais interviendront les versements des sommes qui nous sont dues ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le député, je suis conscient des problèmes que posent outre-mer les tensions que l'on observe sur le versement des crédits de paiement du FIDOM. Cette situation tranche avec la sous-consommation observée naguère. Elle témoigne du moins que les engagements pris par l'Etat se réalisent à un rythme soutenu sur le terrain !

A l'occasion du projet de budget pour 1993, je me suis efforcé de privilégier la croissance des crédits de paiement. En augmentation de 9,7 p. 100 pour le FIDOM décentralisé, ils complètent les mesures nouvelles des dernières années. C'est ainsi qu'ils seront passés en trois ans de 50 millions de francs à 135 millions de francs.

Pour l'année présente, j'ai saisi mon collègue ministre du budget de l'importance de ce dossier, mais aussi de ses implications pour les collectivités locales, afin qu'une ouverture de crédits soit obtenue dans le collectif de fin d'année. Les discussions sont en cours.

En Guadeloupe, les moyens de paiement délégués au titre du FIDOM sont complétés par ceux du plan de relance que nous avons lancé à la suite du cyclone Hugo, et une délégation de 40 millions de francs devrait contribuer au soutien de l'économie locale.

En tout cas, soyez assuré, monsieur le député, que je continuerai à tout mettre en œuvre pour que les crédits de paiement mis à la disposition des départements d'outre-mer soient à la hauteur de leurs besoins.

M. le président. La parole est à M. Claude Lise.

M. Claude Lise. Ma question porte sur les difficultés financières que connaissent les collectivités de la Martinique. Depuis un peu plus d'un an, la situation se traduit par une nette détérioration pour des raisons dont les causes sont beaucoup plus complexes que ne le laissent entrevoir certains commentaires. Ces commentaires, vous les avez déjà fort heureusement et fut justement qualifiés, et je vous en remercie.

De nombreux facteurs sont à prendre en compte, et en tout premier lieu un certain désengagement de l'Etat. Il a été dénoncé un peu partout en métropole. Chez nous, les conséquences sont beaucoup plus graves, compte tenu de la faiblesse de notre potentiel fiscal et du grand retard en équipements publics - je pense notamment aux lycées et collèges - que nous avons à combler.

Le fléchissement des ressources locales des collectivités régionales, départementales et communales, dû en partie à l'essoufflement du rendement des droits de mutation et des ventes de vignettes automobiles, l'incertitude qui pèse parfois sur certains concours financiers de l'Etat, des retards parfois importants pour certaines délégations de crédits, le préfinancement des recettes engendré par la lenteur de mobilisation des fonds communautaires, le coût élevé des réserves foncières qu'il faut bien constituer pour construire des logements sociaux, le nouveau comportement des grands organismes financiers, dont nous avons parlé, autant de facteurs qui expliquent l'essentiel des difficultés financières de nos collectivités.

Le conseil régional connaît une situation particulièrement préoccupante qu'il faut d'autant plus prendre en compte qu'elle retentit sur la santé financière des autres collectivités de l'île. A titre indicatif, la dette de la région vis-à-vis du département s'élève à plus de 136 millions de francs. Elle se répercute également sur les communes, qui, elles aussi, ont du mal à s'acquitter de leur dette contractée à l'égard du département, plus de 100 millions de francs.

Le conseil général, lui, est conduit à recourir plus fréquemment à l'emprunt et à solliciter de manière plus substantielle sa ligne de trésorerie pour faire face aux difficultés de recouvrement de ses créances, obérant ainsi ses possibilités d'auto-financement.

Enfin, en raison du poids de la commande publique dans l'économie de nos régions, cette série de difficultés affecte le climat social et fragilise la situation des entreprises, notamment dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Il y a donc urgence à trouver des solutions. Les collectivités locales ont déjà pris des mesures de sauvegarde ou de redressement, mais, à l'évidence, sans un sérieux concours de l'Etat, notamment en faveur de la région, elles ne parviendront pas à arrêter le redoutable processus de dégradation en cours.

Quelles mesures précises envisagez-vous de prendre, monsieur le ministre, en relation avec vos collègues concernés, notamment M. le ministre du budget ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. De toutes les collectivités locales de la Martinique, celle dont la situation me paraît, comme à vous, la plus préoccupante, est bien celle de la région. C'est pourquoi je l'évoquerai plus particulièrement.

Compte tenu des éléments dont je disposais, j'ai demandé il y a quelques semaines au préfet de la Martinique de saisir la chambre régionale des comptes du budget supplémentaire de la région pour 1992. Cette démarche m'a paru nécessaire pour établir le maximum de clarté est indispensable tant pour les élus martiniquais que pour l'ensemble de la population.

Il est difficile de se prononcer avant l'arrêt de la chambre, mais, au vu des informations existantes, l'on peut d'ores et déjà supposer que devront être prises des mesures de redressement vigoureuses. A cet égard, il importe que les prochains actes budgétaires du conseil régional soient pour lui l'occasion de témoigner de sa volonté, et je pense en particulier à l'établissement du budget primitif pour 1993, moment important où se dessine une politique. L'Etat ne restera pas inactif et prendra notamment en considération les moyens propres à empêcher que ces difficultés n'atteignent trop durement l'activité économique de la Martinique.

Ainsi, compte tenu de la situation particulière du secteur bâtiment et des travaux publics, je veillerai notamment au montant des crédits alloués par l'Etat au titre du logement social dans le département. Mais, vous le comprendrez, il m'est difficile de vous répondre plus précisément, car, sur cette question, l'action de l'Etat ne saurait s'appréhender de façon isolée de celle des autres acteurs, notamment la région et les prêteurs, à qui il revient d'abord de mener la discussion.

M. le président. La parole est à M. Maurice Louis-Joseph-Dogué.

M. Maurice Louis-Joseph-Dogué. Monsieur le ministre, les jeunes Martiniquais sont de plus en plus nombreux sur le marché du travail, mais aussi sur la liste des chômeurs de longue durée. Mécontents, et même exaspérés, sans travail, donc sans revenus, ils sont anxieux, nerveux, prêts à provoquer ou à alimenter tout embrasement de la vie sociale.

Il nous appartient de nous employer à rechercher et à mettre en œuvre des actions contribuant à améliorer la situation.

Il y a quelques années, les jeunes agriculteurs ont proposé la création d'une banque des terres. Cet organisme, qui pourrait revêtir la forme d'une SAFER ou d'une SCPI, mettrait à la disposition des jeunes agriculteurs des parcelles équipées moyennant un loyer très modéré. Jeunes ou moins jeunes, après une formation correcte et adaptée, seraient en mesure de produire immédiatement, sans avoir à payer le foncier.

Il y a là une proposition à étudier et à concrétiser.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Pour ce qui est des questions foncières, nous savons, monsieur le député, que la forte densité de la population, la pression de l'urbanisation, la hausse des coûts du foncier sont des sources d'instabilité pour les agriculteurs exploitants, et peuvent dissuader les jeunes de s'installer.

Différents remèdes sont envisageables. Le renforcement des moyens de la SAFER, par exemple, suppose une concertation entre les organisations professionnelles, les collectivités territoriales et l'Etat. Le projet de création d'une société d'épargne foncière agricole n'a pas abouti jusqu'à présent ; il mettrait également des terres à la disposition des jeunes agriculteurs par le biais de groupements fonciers agricoles, ce qui allégerait considérablement la charge du foncier.

Ces mesures, mais d'autres encore, supposent une concertation plus étroite entre les élus, les professionnels et les représentants locaux de l'Etat. Je rappelle néanmoins que l'Etat a apporté son appui à la SAFER de la Martinique à hauteur de huit millions de francs dans les contrats de plan.

Voilà ma réponse à la présentation d'une idée intéressante.

M. le président. La parole est à M. Kamilo Gata.

M. Kamilo Gata. Monsieur le ministre, en attendant la mise en place du plan de développement économique, social et culturel qui devrait intervenir à court terme, je voudrais vous remercier pour les efforts financiers méritoires que l'Etat, et en particulier votre ministère, a consenti en faveur des différentes catégories sociales de Wallis-et-Futuna, notamment des catégories les plus défavorisées.

Prenant effet au 1^{er} janvier 1992, une convention du 3 juillet 1992, entérinant une demande du territoire, a entraîné une revalorisation substantielle de l'allocation d'aide aux personnes âgées.

En leur nom, et devant la représentation nationale, permettez-moi de vous dire merci pour votre compréhension et celle du Gouvernement.

Depuis 1989, les gouvernements successifs ont engagé des crédits d'équipements en faveur des personnes handicapées, améliorant leur sort, notamment grâce à des équipements spécifiques dans les hôpitaux. Je demande la présence permanente d'un kinésithérapeute. Est-il possible d'en mettre un à disposition tout de suite ?

Par ailleurs, je demande depuis 1989 l'octroi d'une allocation alimentaire en faveur de ceux dont l'état physique ou mental le justifie. Est-il possible que vous-même ou le ministre chargé des personnes handicapées inscriviez les crédits correspondants dans le budget de 1993 ?

En ce qui concerne la formation professionnelle et les chantiers de développement, peut-on espérer le maintien des crédits dont le territoire a bénéficié pour 1992, à savoir respectivement 1 million et 7 millions de francs ?

Pour ce qui est des indemnités de la chefferie, j'ai souhaité l'année dernière, lors du débat sur le projet de loi sur l'exercice des mandats locaux, introduire un mécanisme d'indexation. Le ministre du budget et vous-même aviez exprimé le sentiment que cette question devrait être examinée à l'occasion du projet de loi de finances pour 1993.

Je réitère donc ma demande : est-ce qu'un tel mécanisme a été prévu, ce qui sera de nature à garantir aux chefferies de Wallis-et-Futuna la dignité nécessaire ?

Enfin, je demande depuis 1989 des crédits pour permettre aux plus défavorisés l'accès à des logements décents. L'Etat est-il prêt à consentir cet effort pour 1993 ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le député, vous avez souhaité que soit amplifiée la politique d'insertion des 400 personnes handicapées que compte le territoire. Vous savez qu'en avril dernier, j'ai diligemment, pendant un mois, une mission composée d'un médecin de rééducation fonctionnelle et d'un kinésithérapeute. Cette action sera renouvelée en 1993.

Je vous fais part de mon accord pour ouvrir un poste de VAT kinésithérapeute à Wallis en 1993. Je préfère poursuivre, comme le recommandait le rapport Bunel, l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées plutôt que de créer une allocation.

En matière de formation professionnelle, le territoire de Wallis-et-Futuna bénéficiait des seuls crédits de mon département ministériel à hauteur de 600 000 francs. J'ai abondé, exceptionnellement, cette somme de 500 000 francs en 1992.

A partir de 1993, si le projet de loi que je présenterai au Parlement dans quelques semaines était adopté, le fonds national de l'emploi et le fonds de la formation professionnelle pourraient intervenir pour la première fois. Les concours conjoints de mon département ministériel et du ministère du travail ne seront pas inférieurs à 1 million de francs en 1993, comme vous le souhaitez.

Quant aux crédits pour les chantiers de développement, qui étaient de 6 millions de francs en 1991, ils ont été portés à 7 millions de francs en 1992, afin de tenir compte des travaux de reconstruction effectués après le cyclone Frame. Le niveau des crédits sera maintenu à 7 millions de francs en 1993.

Enfin, dans le domaine du logement social, nous devons réfléchir à un habitat adapté à la culture et à la société de Wallis-et-Futuna. Je demande aux représentants du Gouvernement d'engager cette réflexion avec les responsables locaux. Nous pourrions ensuite examiner dans quelles conditions l'Etat pourra s'associer à une telle politique territoriale.

M. le président. Nous en venons au groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Eric Raoult.

M. Eric Raoult. Monsieur le ministre, par mes deux questions, je souhaite revenir sur la situation des personnes originaires des départements d'outre-mer en métropole.

Je ne suis pas un élu domien mais, comme mon collègue François Asensi, mais je suis tout de même le député de nombreux domiens et tomiens qui vivent en Seine-Saint-Denis, particulièrement dans ma circonscription. En effet, si la ville de Paris est la première ville des Antilles, nous pouvons affirmer que la Seine-Saint-Denis est, en métropole, le premier département d'outre-mer par le nombre d'habitants originaires de nos départements et territoires d'outre-mer.

Lors de l'examen du budget de l'année dernière, je vous avais demandé, monsieur le ministre, d'instituer une priorité DOM-TOM pour la solidarité urbaine dans certaines cités de la banlieue parisienne. L'Etat doit affirmer une politique claire et déterminée pour prendre rapidement des mesures tendant à améliorer les conditions de vie de nos compatriotes originaires des DOM-TOM, en particulier en région Ile-de-France. Nous savons bien que les problèmes les plus fréquents auxquels ils se heurtent sont le logement, l'emploi et son corollaire, la formation professionnelle.

Le désengagement de l'Etat en matière de logement social a accentué la crise du logement et les catégories les plus défavorisées ont été les premières à subir de plein fouet la pénurie de logements. Je déplore, avec plusieurs de mes collègues, que l'on fasse parfois beaucoup de publicité médiatique en matière de solidarité pour le logement de certaines familles campant à Vincennes et que l'on passe sous silence le problème du logement de nos compatriotes des DOM-TOM inscrits depuis plusieurs années sur de nombreuses listes d'attente dans les départements d'Ile-de-France.

L'insertion et la formation sont nécessaires pour trouver un emploi, gage de bonne intégration en métropole. L'an dernier, lors de la discussion du projet de loi de finances pour 1992, nous avons été nombreux à condamner l'amputation d'un crédit de 4,5 millions de francs destiné à l'ANT. Or une nouvelle réduction de 10 millions de francs est prévue en 1993.

Je vous avais demandé qu'en Ile-de-France des structures légères et délocalisées puissent être intégrées dans les cités et concourir à l'action de l'ANT. Mais qu'avez-vous fait, monsieur le ministre ? Vous avez certes délocalisé le siège de l'ANT dans le département de la Seine-Saint-Denis, mais vous comptez sur les collectivités locales pour pallier les insuffisances de l'ANT, en particulier sur la ville de Paris et sur la région parisienne. Ainsi le centre municipal et d'information devra se substituer à l'ANT pour des actions à caractère social dans la capitale.

Il en ira de même pour les associations qui avaient accompli un excellent travail dans certains départements de l'Ile-de-France, comme la Maison de l'outre-mer à Aulnay-sous-Bois ou à Sarcelles. Ainsi que l'a rappelé mon ami Jean-José Clément, président de l'AMEDOM, laquelle regroupe tous les élus originaires des DOM-TOM en métropole, toutes tendances confondues, ce n'est pas en réduisant les prestations de l'ANT, notamment par la suppression des prêts, que l'on va améliorer les choses.

Monsieur le ministre, il faut revitaliser et abonder considérablement les dotations de l'ANT. Nous devons assurer à nos compatriotes des DOM-TOM la place qui leur est due. Les mesures de rationalisation dont vous nous avez parlé, qui passent notamment par la baisse de la dotation d'Etat, ne doivent pas être compensées par une augmentation des crédits en provenance des collectivités locales, car ces dernières consentent déjà des efforts très importants.

Ma première question sera donc très simple : comment et par quels moyens comptez-vous aider la vie quotidienne de nos compatriotes d'outre-mer en Ile-de-France ?

Ma seconde question sera beaucoup plus courte.

Parmi les problèmes les plus difficiles que rencontrent nos compatriotes des TOM-DOM, je veux souligner les difficultés qui deviennent dramatiques - ma collègue Lucette Michaux-Chevry me les a rappelées - que rencontrent les étudiants de l'outre-mer pour, d'une part, obtenir leur inscription dans les universités métropolitaines et, d'autre part, trouver un logement ou une chambre en cité universitaire.

Monsieur le ministre, quelles actions spécifiques comptez-vous mener avec votre collègue de l'éducation nationale pour faciliter la vie quotidienne des étudiants d'outre-mer en métropole, notamment en région Ile-de-France ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le président, je tiens d'abord à apporter un complément à ma réponse à M. Gata, car j'ai omis de parler de l'indemnité de chefferie, ce qui semble l'avoir déçu.

Or je suis, comme lui, très soucieux de faire en sorte que les autorités coutumières puissent tenir la place qui est la leur dans les institutions du territoire. Ainsi, depuis 1986, date de la revalorisation, très substantielle, des indemnités, celles-ci ont progressé continuellement, chaque loi de finances les actualisant significativement.

En 1993, la dotation sera de 1 979 960 francs, ce qui correspond à une hausse de 3 p. 100, soit plus de 1 p. 100 au-dessus de l'augmentation de la valeur du point de la fonction publique. Le Gouvernement tient ainsi une promesse qu'il vous avait faite en son temps, monsieur le député.

M. Raoult m'a interrogé sur la vie quotidienne des Domiens en Ile-de-France en soulignant les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Il s'agit d'un problème réel et préoccupant, car nos compatriotes des départements d'outre-mer qui résident en Ile-de-France où vit la majorité d'entre eux subissent des discriminations, notamment dans l'accès au logement.

En conclusion d'une journée d'étude de l'ANT, j'ai eu l'occasion, au mois de novembre dernier, d'appeler l'attention des différents responsables intervenant dans le cadre de la politique de la ville sur cette situation intolérable. Les engagements de l'Etat seront concrétisés par un contrat de progrès passé avec l'ANT. Il sera signé avant la fin de cette année pour la période 1993-1995 et il permettra que l'on s'engage sur les objectifs assignés à l'agence, sur les moyens qui lui sont affectés, mais aussi sur les dispositifs d'évaluation des performances. Cela nous aidera à gérer efficacement cet outil irremplaçable pour nos compatriotes présents en métropole ou qui souhaitent s'y installer.

Je dois également souligner que la difficulté de leurs conditions de vie ne tient pas seulement aux problèmes d'accès aux équipements publics. Elle découle souvent, pour une large part, de la persistance de certains préjugés. Nous devons donc les combattre ensemble, afin de lutter efficacement contre la discrimination.

Vous vous êtes également préoccupé, monsieur Raoult, des concours que nous pourrions apporter aux étudiants originaires d'outre-mer. A ce propos, je vous indique que mon ministère accorde des bourses pour les études supérieures aux étudiants venant des trois territoires d'outre-mer et de Mayotte. Quant aux étudiants originaires des départements d'outre-mer, ils bénéficient des bourses de droit commun. Le ministère facilite également leurs démarches d'inscription dans les universités métropolitaines.

Afin de faciliter l'octroi d'un logement, l'ANT gère un patrimoine de droit de présentation pour le compte des collectivités locales d'outre-mer et pour son propre compte. Je

souhaite développer cette politique afin de réduire les difficultés d'accès au logement des étudiants. La convention passée avec le conseil général de la Martinique, par exemple, participe d'une telle action, mais nous devons la poursuivre.

M. le président. Nous en revenons au groupe socialiste.

La parole est à M. Maurice Louis-Joseph-Dogué, pour sa seconde question.

M. Maurice Louis-Joseph-Dogué. Je retire ma question qui avait trait à la situation de la banane, puisque M. le ministre s'est déjà expliqué sur le sujet.

M. le président. La parole est à M. Dominique Larifla, pour sa seconde question.

M. Dominique Larifla. Monsieur le ministre, le traitement informatique à la Martinique de la paie des fonctionnaires de la Guadeloupe comporte de nombreux inconvénients. Le moindre incident génère en effet des retards importants qui pénalisent gravement les familles concernées.

En 1985, lors d'une visite dans notre département, le Président de la République s'était déclaré favorable à l'installation en Guadeloupe d'un centre de traitement informatique des salaires des fonctionnaires de cette île.

Sept ans après, monsieur le ministre, pouvez-vous nous renseigner sur les suites données à cette déclaration de la plus haute autorité de l'Etat ?

M. Eric Raoult. Très bien ! Bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. La difficulté que vous évoquez m'a effectivement été signalée à plusieurs reprises au cours de ces derniers mois, notamment par vous-même et par les organisations syndicales.

Au début de la présente année, des incidents dans le traitement de la rémunération des fonctionnaires de préfecture a provoqué un mouvement de grève de ces agents, le 10 février dernier. En effet, le traitement de la rémunération des agents de Guadeloupe est effectué en Martinique sous la responsabilité des services du ministre du budget. Ce sont des raisons techniques liées à l'organisation informatique de ces services qui ont justifié le traitement de ces dossiers depuis le centre informatique de la trésorerie générale de la Martinique.

Je n'ai jamais manqué, lorsque j'ai été saisi de difficultés, d'en faire part immédiatement à mon collègue du budget. Dès le mois de février, le préfet a engagé une concertation avec le trésorier payeur général de la Martinique pour tenter de dégager une solution administrative permettant d'éviter, à l'avenir, les erreurs dans l'élaboration des traitements de ces agents.

Pour des raisons d'organisation de ses services informatiques, le ministre du budget préfère maintenir cette application en Martinique, car la modification du dispositif nécessiterait la mise en place d'un second centre informatique en Guadeloupe.

Je compte cependant, monsieur le député, indiquer à M. Malvy l'intérêt particulier que vous portez à cette question. Je partage avec vous le sentiment que la rationalité informatique ne doit pas se traduire par des conséquences néfastes pour les individus et je le dirai à M. Malvy.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Départements et territoires d'outre-mer ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 9 996 938 francs ;

« Titre IV : moins 36 905 822 francs. »

Je mets aux voix le titre III de l'état B.

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 72 000 000 francs ;
« Crédits de paiement : 35 230 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS
ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 151 000 francs ;
« Crédits de paiement : 465 728 000 francs. »

Je suis saisi par le groupe communiste, le groupe du Rassemblement pour la République et le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne de demande plus à voter ?...

Nombre de votants	544
Nombre de suffrages exprimés	474
Majorité absolue	238
Pour l'adoption	272
Contre	202

L'Assemblée nationale a adopté.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

(La réduction de crédits du titre IV est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique.

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993, n° 2931 (rapport n° 2945 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Affaires étrangères : affaires européennes.

Annexe n° 2 (affaires étrangères et coopération : affaires européennes). - M. Dominique Robert, rapporteur spécial ; avis n° 2947 au nom de la commission des affaires étrangères :

- tome IV (affaires étrangères et coopération : affaires européennes : institutions, marché unique, monnaie) de M. Jean Seitzinger ;

- tome V (affaires étrangères et coopération : affaires européennes : recherche, transports, environnement) de M. Jean-Yves Le Déaut.

Affaires étrangères.

Annexe n° 1 (affaires étrangères et coopération : affaires étrangères). - M. Jean Gaubert, rapporteur spécial ; avis n° 2946, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales :

- tome I (affaires étrangères et coopération : affaires étrangères : relations culturelles internationales) de M. Bernard Bardin.

Avis n° 2947, au nom de la commission affaires étrangères :

- tome I (affaires étrangères et coopération : affaires étrangères) de M. André Delehedde.

- tome II (affaires étrangères et coopération : affaires étrangères : francophonie et relations culturelles extérieures) de M. Xavier Deniau.

- tome III (affaires étrangères et coopération : immigration) de M. Bernard Stasi.

Avis n° 2948, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées :

- tome I (affaires étrangères et coopération : affaires étrangères) de M. Bertrand Gallet.

A seize heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le mardi 3 novembre 1992, à zéro heure trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

JEAN PINCHOT

NOMINATION DE RAPPORTEURS

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES,
FAMILIALES ET SOCIALES

M. Jean Proveux, rapporteur sur le projet de loi relatif aux conditions d'attribution de la carte du combattant (n° 2917).

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES,
DE LA LÉGISLATION
ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

M. Gérard Gouzes, rapporteur de la proposition de résolution de M. Jean Auroux, tendant à modifier le règlement de l'Assemblée nationale en vue de l'application de l'article 88-4 de la Constitution (n° 2981) ;

M. Gérard Gouzes, rapporteur de la proposition de loi constitutionnelle de M. Pierre Mazeaud, portant révision de l'article 88-14 de la Constitution (n° 2982) ;

M. Gérard Gouzes, rapporteur de la proposition de résolution de M. Michel Pezet et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier le règlement de l'Assemblée nationale pour l'application de l'article 88-4 de la Constitution (n° 2988).

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 3^e séance

du lundi 2 novembre 1992

SCRUTIN (N^o 710)

*sur le titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1993
(budget des DOM-TOM : moyens des services)*

Nombre de votants	544
Nombre de suffrages exprimés	474
Majorité absolue	238
Pour l'adoption	272
Contre	202

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (267) :

Pour : 263.

Abstention volontaire : 1. - M. Guy Lordinot.

Non-votants : 3. - MM. André Billardon (membre du Gouvernement), Jean-Pierre Kucheida et Emile Vernaudon.

Groupe R.P.R. (125) :

Contre : 108.

Non-votants : 17. - MM. Edouard Balladur, Michel Barnier, Franck Borotra, Bernard Debré, Jean-Pierre Delalande, Alain Devaquet, François Grussenmeyer, Claude Labbé, Pierre Mazeaud, Michel Péricard, Etienne Pinte, Bernard Pons, Jean-Luc Reitzer, Bernard Schreiner (Bas-Rhin), Jacques Toubon, Jean Weberschiag et Robert-André Vivien.

Groupe U.D.F. (88) :

Contre : 86.

Abstention volontaire : 1. - M. Georges Meslin.

Non-votant : 1. - M. Philippe Mestre.

Groupe U.D.C. (40) :

Abstentions volontaires : 39.

Non-votant : 1. - M. Marc-Philippe Daubresse.

Groupe communiste (26) :

Abstentions volontaires : 26.

Non-inscrits (24) :

Pour : 9. - MM. Jean-Marie Cambacérés, Jean Charbonnel, Jean-Marie Daillet, Serge Franchis, Claude Miquieu, André Thiebaud, Ah Koon, Yves Vidal, Marcel Wacheux et Aloyse Warzeuver.

Contre : 8. - Mme Martine Daugreilh, MM. Jean-Michel Dubernard, Auguste Legros, Michel Noir, Jean Royer, Maurice Sergheraert, Christian Spiller et Mme Marie-France Stirbois.

Abstentions volontaires : 3. - MM. Elie Hoarau, Alexandre Léontieff et Alexis Pota.

Non-votants : 4. - MM. Léon Bertrand, Jean-Michel Boucheron (Charente), Jean-Claude Chermann et Jean-Pierre de Peretti della Rocca.

MM.

Maurice
Adevuh-Peuf
Jean-Marie Alaize
Jean Albouy
Mme Jacqueline
Alquier
Jean Anciant
Bernard Angels
Robert Anselin
Henri d'Attilio
Jean Auroux
Jean-Yves Auiexier
Jean-Marc Ayrault
Jean-Paul Bachy
Jean-Pierre Baeumler
Jean-Pierre Balduyck
Jean-Pierre Balligand
Gérard Bapt
Régis Barallia
Claude Barande
Bernard Bardin
Alain Barrau
Claude Bartolone
Philippe Bassinet
Christian Battaille
Jean-Claude Bateux
Umberto Battist
Jean Beauflis
Guy Béche
Jacques Becq
Roland Beix
André Bellon
Jean-Michel Belorgey
Serge Beltrame
Georges Benedetti
Jean-Pierre Bequet
Michel Bérégovoy
Pierre Bernard
François Bernardini
Michel Berson
Bernard Bioulac
Jean-Claude Bilo
Jean-Marie Bockel
David Bohbot
Jean-Claude Bols
Gilbert Bonnemaison
Alain Bonaet
Augustin Bonrepaux
André Borel
Mme Huguette
Bouchardeau
Jean-Michel
Boucheron
(Ille-et-Vilaine)
Jean-Claude Boulard
Jean-Pierre Bouquet
Claude Bourdin
René Bourget
Pierre Bourguignon
Jean-Pierre Braine
Pierre Brar
Jean-Paul bret
Maurice Briand

Ont voté pour

Alain Brune
Alain Bureau
Mme Denise Cacheux
Jean-Paul Caloud
Alain Calmat
Jean-Marie Cambacérés
Jean-Christophe
Cambadellis
Jacques Cambolive
André Capet
Roland Carraz
Michel Cartelet
Bernard Carton
Elie Castor
Bernard Cauvin
René Cazenave
Aimé Césaire
Guy Chaufrault
Jean-Paul Chateguet
Jean Charbonnel
Bernard Charles
Michel Charzat
Guy-Michel Chauveau
Daniel Chevallier
Jean-Pierre
Chevenement
Didier Chouat
André Clert
Michel Coffineau
François Colcombet
Georges Colin
Michel Crépeau
Jean-Marie Daillet
Pierre-Jean Daviaud
Mme Martine David
Jean-Pierre
Defontaine
Marcel Dehoux
Jean-François
Deiahaï
André Delattre
André Delchède
Jacques Delhy
Albert Denvers
Bernard Derosier
Freddy
Deschaux-Beaume
Jean-Claude Dessein
Michel Destot
Paul Dhulle
Michel Dinet
Marc Dolez
Yves Dollo
René Doslière
Raymond Douyère
Julien Dray
René Drouin
Claude Ducert
Pierre Ducout
Jean-Louis Dumont
Dominique Duplet
Yves Durand
Jean-Paul Durleux

Paul Duvaletx
Mme Janine Ecochard
Henri Emmanuel
Pierre Esteve
Claude Evin
Laurent Fablus
Albert Facon
Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Forgues
Raymond Forni
Alain Fort
Jean-Pierre Fourné
Michel Francaix
Serge Franchis
Roger Franzoni
Georges Frèche
Michel Fromet
Claude Gault
Claude Galametz
Bertrand Gallet
Dominique Gambler
Pierre Garmendia
Marcel Garrouste
Kamilo Gata
Jean-Yves Gateaud
Jean Gatel
Jean Gaubert
Claude Germon
Jean Giovannelli
Joseph Gourmelon
Hubert Guoze
Gérard Gouzes
Léo Grézar
Jean Guigné
Edmond Hené
Jacques Heulin
Pierre Hlard
François Hollande
Jacques Huyghues
des Etages
Gérard Istace
Mme Marie Jacq
Frédéric Jalton
Jean-Pierre Joseph
Noël Joseph
Alain Journet
André Labarrère
Jean Laborde
Jean Lacombe
Pierre Lagorce
Jean-François
Lamarque
Jérôme Lambert
Michel Lambert
Jean-Pierre Lapaire
Claude Laréal
Dominique Lariffa
Jean Laurain
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France
Lecuir

Jean-Yves Le Déaut
Jean-Marie Leduc
Robert Le Foll
Bernard LeFranc
Jean Le Garrec
Jean-Marie Le Guen
André Lejeune
Georges Lemoine
Guy Lengagne
Roger Léron
Alain Le Vern
Claude Lise
Robert Loïd
Jeanny Lorgeoux
Maurice
Louis-Joseph-Dogué
Jean-Pierre Luppi
Bernard Madrelle
Jacques Mahéas
Guy Malandain
Mme Marie-Claude Malaval
Thierry Mandou
Jean-Pierre Marche
Roger Mas
René Massat
Marius Masse
François Massot
Didier Mathus
Pierre Métais
Henri Michel
Jean-Pierre Michel
Didier Mignaud
Mme Hélène Mignon
Claude Miqueu

Gilbert Mitterrand
Marcel Mocœur
Guy Monjalou
Gabriel Moucharmont
Mme Christiane Mora
Bernard Nayral
Alain Néri
Jean-Paul Nunzi
Jean Oehler
Pierre Ortel
François Patriat
Jean-Pierre Pénicant
Jean-Claude Peyronnet
Michel Pezet
Christian Pierret
Yves Pillet
Charles Pistre
Jean-Paul Planchou
Bernard Poignant
Maurice Pourchon
Jean Proveux
Jean-Jack Queyranne
Jean-Claude Ramos
Guy Ravier
Alfred Recours
Daniel Reiner
Alain Richard
Jean Rigal
Gaston Rimareix
Roger Rinchet
Mme Dominique Robert
Alain Rodet
Jacques
Roger-Machart

Mme Yvette Roudy
René Rouquet
Michel Sainte-Marie
Philippe Sanmarco
Jean-Pierre Santa Cruz
Jacques Santrot
Gérard Saumade
Robert Savy
Bernard Schreiner
(Yvelines)
Roger-Gérard
Schwartzberg
Robert Schwlat
Patrick Seve
Henri Sicre
Mme Marie-Joséphine Sublet
Michel Suchod
Yves Tavernier
Jean-Michel Testu
Michel Thauvin
André Thien Ab Koon
Pierre-Yvon Trémeau
Edmond Vacant
Daniel Vaillant
Pierre Victoria
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidalies
Jean Vittrant
Marcel Wacheux
Aloyse Warhouver
Jean-Pierre Worms.

Jean-Louis Masson
Gilbert Mathieu
Jean-François Mattel
Pierre Mauger
Joseph-Henri Maujôiaz du Gasset
Alain Mayoud
Pierre Meril
Michel Meylan
Pierre Micaux
Mme Lucette Michaux-Chevry
Jean-Claude Mignon
Charles Millon
Charles Minsec
Mme Louise Mureau
Alain Moyné-Bressand
Maurice Nénou-Pwatabo
Jean-Marc Nesme
Michel Noir
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Charles Paccou
Arthur Paecht

Mme Françoise de Panafieu
Robert Pandrand
Mme Christiane Papon
Pierre Pasquial
Michel Pelchat
Dominique Perben
Francisque Perrut
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Piat
Ladislas Poniatowski
Robert Poujade
Jean-Luc Prael
Jean Proriot
Eric Raoult
Pierre Raynal
Marc Reymann
Lucien Richard
Jean Rigaud
Gilles de Robien
Jean-Paul de Rocca Serra
André Rossi
José Rossi
André Rossinot

Jean Royer
Antoine Rufenacht
Francis Saint-Ellier
Rudy Salles
André Santini
Nicolas Sarkozy
Mme Suzanne Sauvalgo
Philippe Séguin
Jean Seiflinger
Maurice Sergheraert
Christian Spiller
Mme Marie-France Stirbois
Paul-Louis Teanillon
Michel Terrot
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi
Georges Tranchant
Léon Vachet
Jean Valleix
Philippe Vasseur
Philippe de Villiers
Roland Guillaume
Pierre-André Wiltzer
Claude Wolff.

Ont voté contre

Mme Michèle Alliot-Marie
Mme Nicole Ameline
MM.
René André
Henri-Jean Arnaud
Philippe Aubergier
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Gautier Audinot
Pierre Bachelet
Mme Roselyne Bachelot
Patrick Balkany
Claude Barate
Jacques Baumel
Henri Bayard
René Beaumont
Jean Bégault
Pierre de Benouville
Christian Bergelin
André Berthol
Jean Besson
Jacques Blauc
Roland Blum
Bruno Bourg-Broc
Jean Bousquet
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Jean Brocard
Albert Brochard
Louis de Broissla
Christian Cabal
Jean-Marie Caro
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallé
Robert Cazalet
Richard Cazenave
Jacques
Chaban-Delmas
Jean-Yves Chamard
Hervé de Charette
Jean-Paul Charlé
Serge Charles
Jean Charroplin
Gérard Chasseguet

Jacques Chirac
Paul Chollet
Pascal Clément
Daniel Coïntat
Michel Colin
Louis Colombani
Georges Colomblat
Alain Cousin
Yves Coussain
Jean-Michel Couve
René Couveinhes
Henri Cuq
Olivier Dassault
Mme Martine Daugreilh
Jean-Louis Debré
Arthur Dehalne
Francis Delattre
Jean-Marie Demange
Jean-François Deniau
Xavier Deniau
Léonce Deprez
Jean Desanlis
Patrick Devedjian
Claude Dhélinin
Willy Diméglio
Eric Dolige
Jacques Dominati
Maurice Dousset
Guy Drué
Jean-Michel Dubernard
Xavier Dugoin
Georges Durand
André Durr
Charles Ehrmann
Christian Estrosi
Jean Falala
Hubert Falco
Jacques Farran
Jean-Michel Ferrand
Charles Fèvre
François Fillon
Edouard
Frédéric-Dupont
Claude Gaillard
Robert Galley

René Galy-Dejean
Gilbert Gantier
René Garrec
Henri de Gastines
Claude Gatignol
Jean de Gaulle
Michel Giraud
Jean-Louis Gosduff
Jacques Godfrain
François-Michel Gonnat
Georges Gorse
Alain Griotteray
Olivier Guichard
Lucien Guichon
Jean-Yves Haby
François d'Harcourt
Pierre-Rémy Houssin
Mme Elisabeth Hubert
Xavier Hunault
Michel Inchauspé
Denis Jacquat
Alain Jonemann
Didier Julia
Alain Juppé
Gabriel Kasperreit
Aimé Kergueris
Jean Klffer
Emile Koehl
Marc Laffineur
Jacques Laffleur
Alain Lamassouere
Philippe Legras
Auguste Legros
Gérard Léonard
Amaud Lepercq
Pierre Lequiller
Roger Lestas
Maurice Ligot
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
Gérard Longuet
Alain Madelin
Jean-François Maucel
Raymond Marcellin
Claude-Gérard Marcus
Jacques Masdeu-Arus

Se sont abstenus volontairement

MM.
Edmond Alphanéry
François Asensi
Raymond Barre
Jacques Barrat
Dominique Baudis
François Bayrou
Marcelin Berthelot
Claude Birraux
Alain Bocquet
Bernard Bosson
Mme Christine Boutin
Loïc Bouvard
Jean-Pierre Brard
Jean Briane
Jacques Brunhes
René Carpentier
Georges Chavanes
René Couanau
Jean-Yves Cozan
Adrien Durand
André Duraméa
Jean-Pierre Foucher
Yves Fréville
Jean-Paul Fuchs

Jean-Claude Gaysso
Francis Geng
Germain Gengenwin
Edmond Gerrer
Pierre Goldberg
Roger Goubier
Gérard Grignon
Hubert Grimault
Ambroise Guellec
Georges Hage
Guy Hermier
Elie Hoarau
Jean-Jacques Hyst
Mme Briadette Isaac-Sibille
Mme Muguette Jacquaint
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Jean-Jacques Jegou
Christian Kert
André Lajolite
Edouard Landrain
Jean-Claude Lefort

Daniel Le Meur
Alexandre Léontieff
Paul Lombard
Guy Lordinot
Georges Marchais
Pierre Méhaignerie
Georges Mesmin
Gilbert Millet
Robert Montdargent
Ernest Moutoussany
Mme Monique Papon
Louis Pierna
Alexis Pota
Jacques Rimbault
François Rochebloine
Bernard Stasi
Jean Tardito
Fabien Thlémé
Théo Vial-Massat
Gérard Vignoble
Jean-Paul Vire-poullé
Michel Volsin
Jean-Jacques Weber
Adrien Zeller.

N'ont pas pris part au vote

MM.
Edouard Balladur
Michel Barnier
Léon Bertrand
Franck Borotra
Jean-Michel Boucheron
(Charente)
Jean-Claude Chermann
Marc-Philippe Daubresse

Bernard Debré
Jean-Pierre Delalande
Alain Devaquet
François Grussenmeyer
Jean-Pierre Kucheida
Claude Labbé
Pierre Mazeaud
Philippe Mestre
Jean-Pierre de Peretti della Rocca

Michel Péricard
Etienne Pinte
Bernard Pons
Jean-Luc Reitzer
Bernard Schreiner
(Bas-Rhin)
Jacques Toubon
Jean Ueberschlag
Emile Vernaudeau
Robert-André Vivien.

N'a pas pris part au vote

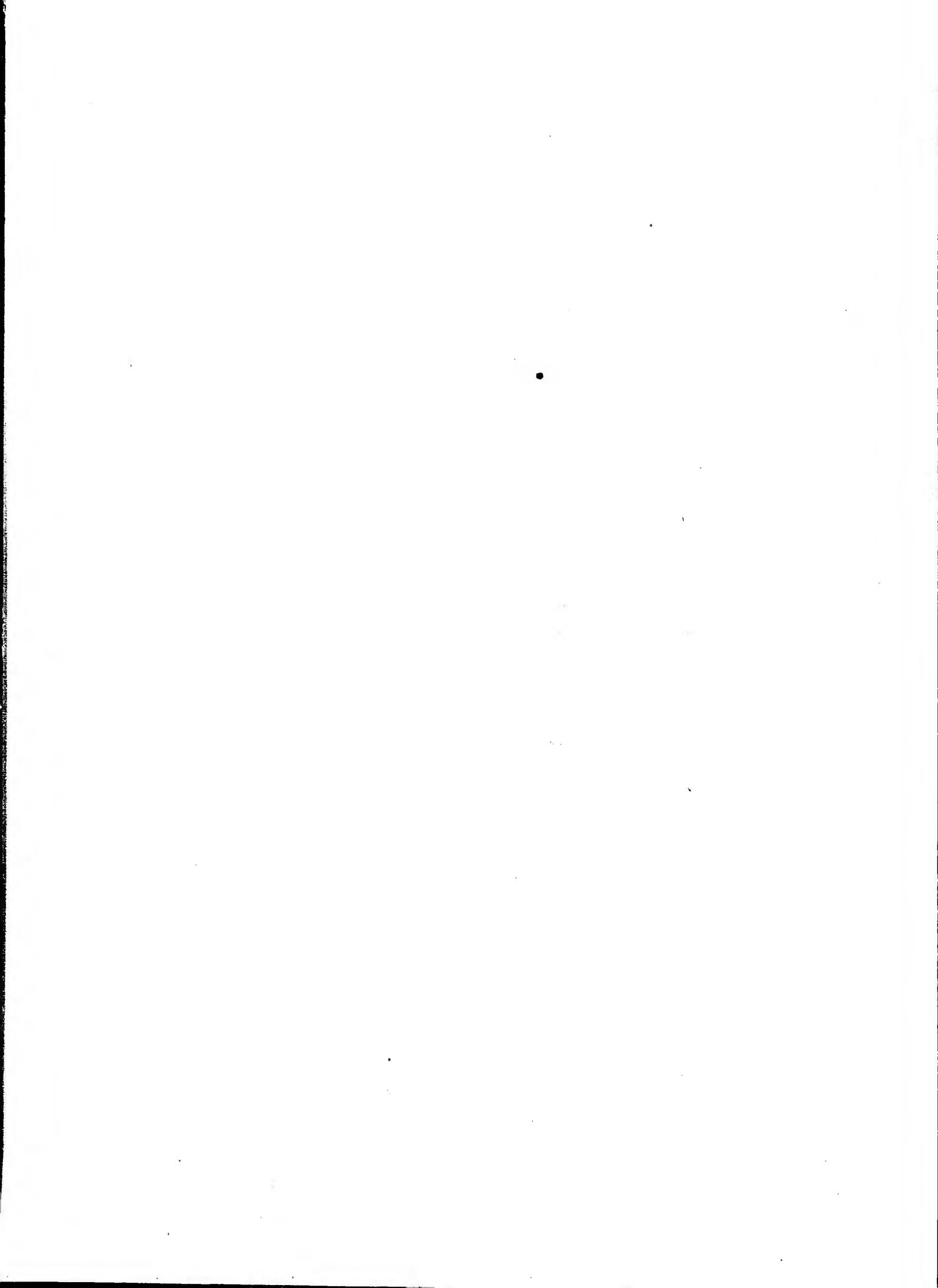
(En application de l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 58-1099 du 17 novembre 1958)

M. André Billardon.

Mise au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Georges Mesmin et Philippe Mestre ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».



ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSFMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	114	858	
33	Questions..... 1 an	113	559	
83	Table compte rendu.....	55	89	
93	Table questions.....	54	97	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu..... 1 an	104	540	
35	Questions..... 1 an	103	353	
85	Table compte rendu.....	55	84	
95	Table questions.....	34	54	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	704	1 606	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-00 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 TELEX : 201178 F DIRJO-PARIS
27	Série budgétaire..... 1 an	213	314	
DOCUMENTS DU SENAT :				
09	Un an.....	703	1 569	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 3,50 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

